

FACULTE DES SCIENCES SOCIALES DE GRENOBLE

D.E.A.

METHODES INFORMATIQUES ET MATHEMATIQUES EN SCIENCES SOCIALES
(OPTION INFORMATION)

INFORMATION ET DEVELOPPEMENT
RESEAU D'INFORMATION POUR LA REGION
NORD DU PORTUGAL

AVANT-PROJET

Mémoire présenté par
Maria Adelaïde MONTEIRO DE OLIVEIRA

Sous la direction de
Madame Madeleine WAGNER



1981

CPU
1981
9

RESUME

=====

On assiste, en ce moment, au Portugal, à un grand effort de développement socio-économique qui passe par la réforme de l'administration, le renforcement du pouvoir local et la correction des asymétries de développement.

L'information étant un outil indispensable à tout processus de développement, on propose la création, dans la région du Nord, d'un réseau d'information capable d'effacer la situation de carence d'information diagnostiquée d'après l'analyse de la demande et de l'offre régionales en matière d'information pour le développement.

Le réseau proposé vise à rendre accessible à tous les éléments qui y participent le potentiel informationnel existant dans chacun d'eux, tout en préparant une infrastructure régionale d'information dans ce domaine.

SOMMAIRE

=====

INTRODUCTION	Page 1
1. APPROCHE DU PROBLEME	Page 3
1. ANALYSE DE LA SITUATION DE L'IST AU PORTUGAL	Page 4
- Niveau national	Page 4
- Niveau régional global	Page 5
- Niveau régional spécialisé	Page 5
2. ENCADREMENT INSTITUTIONNEL	Page 6
- Commission de coordination de la région du Nord	Page 8
. le Centre de documentation et information	Page 10
fonctions	Page 10
fonctions documentaires	Page 10
coopération	Page 12
édition et distribution	Page 14
Personnel	Page 14
Equipement	Page 14
. les cabinets d'appui technique	Page 15
Fonctions	Page 16
Personnel	Page 16
Fonds documentaire	Page 16
. les collectivités locales	Page 19
2. DIAGNOSTIC DE LA SITUATION	Page 20
1. ANALYSE DE L'OFFRE	Page 20
- Bibliothèques universitaires	Page 20
à Porto	Page 20
hors de Porto	Page 20
- Bibliothèques municipales	Page 21
- Centres de documentation d'autres organismes publics	Page 21
- Centres de documentation d'entreprises	Page 21
- Centre de documentation et information de la Commission de planification de la région du Nord	Page 22
- Conclusion	Page 24

2. ANALYSE DE LA DEMANDE	Page 24
- Utilisateurs	Page 25
- Demande vérifiée	Page 25
. Volume de la demande	Page 25
. Caractérisation de la demande	Page 28
. Répartition de la demande	Page 28
. Niveaux de satisfaction	Page 29
. Délais de satisfaction	Page 29
- Prévision	Page 29
- Conclusion	Page 30
3. DIAGNOSTIC	Page 30
3. DESCRIPTION DU RESEAU (1ère phase)	Page 32
1. CRITERES DE CHOIX	Page 32
2. DESCRIPTION DU MODELE CHOISI	Page 33
3. ELEMENTS COMPOSANTS DU RESEAU	Page 34
4. FONCTIONS DE CHAQUE ELEMENT COMPOSANT	Page 34
- Fonctions du noyau central	Page 34
. Fonctions documentaires	Page 34
. Fonctions de liaison	Page 39
. Fonctions d'appui et formation	Page 39
- Fonctions des noyaux intercommunaux	Page 39
- Fonctions de l'unité de coordination	Page 40
5. FONCTIONNEMENT DU RESEAU	Page 43
- Règles de circulation de l'information à l'intérieur du réseau	Page 44
4. MISE EN PLACE DU PROJET (1ère phase)	Page 46
1. MOYENS NECESSAIRES	Page 46
- Ressources physiques	Page 47
- Ressources humaines	Page 47
- Moyens budgétaires	Page 48
2. TIMING	Page 53

5. EXTENSION DU PROJET (2ème phase)	Page 55
6. CONCLUSION FINALE	Page 59
ANNEXES	Page 60
- DEMANDE PAR GAT, PAR THEME, PAR AN	
- EVOLUTION	
BIBLIOGRAPHIE	Page 76

INTRODUCTION

=====

Dire, de nos jours, que l'information est un facteur de développement relève de la banalité, du lieu commun.

En effet, ce propos est devenu un leit-motiv explicite ou implicite à presque tout discours qui se veut actuel, quel que soit le domaine où il s'insère.

Pourtant, même si l'itération excessive peut entraîner la perte de charge sémantique, il faut bien courir le risque et le répéter ici.

En fait, il faut même affirmer qu'il y a entre information et développement une relation mutuelle de cause à effet. Ainsi, ce sont les sociétés très développées qui misent le plus sur leurs systèmes d'information, lesquels, en retour, contribuent au développement des sociétés qui les génèrent. Bien sûr, le même cercle se crée là où il faudrait le plus pousser le développement.

Les deux concepts (et, évidemment, les réalités qu'il recouvrent) sont donc indissociables et se conditionnent mutuellement ; l'information produit le développement, tout en étant son produit. En conséquence, tout effort de développement doit être accompagné, voire précédé, d'un effort semblable mené dans le domaine de l'information qui, à son tour, rapportera ses bénéfices au même développement.

Le développement d'un pays, implique le développement de toutes ses parties composantes, qui s'influencent les unes les autres, exerçant aussi une influence décisive sur l'ensemble.

D'où l'importance qui doit être accordée à la politique de développement régional.

Encadrée dans la politique du développement nationale, mais conçue en fonction de la spécificité de chaque région, elle traduit la fonction de correction intrinsèque à la notion de développement et contribue, comme celà à la cohérence de l'ensemble.

Reprenant le binome développement / information, et l'appliquant à la notion de développement régional, on remarque comme première caractéristique la spécificité de l'information et

comme deuxième caractéristique l'intégration. En fait, il s'agit toujours d'adéquation, aux besoins, réalités et objectifs régionaux d'un côté, aux lignes directrices et aux objectifs nationaux, de l'autre côté.

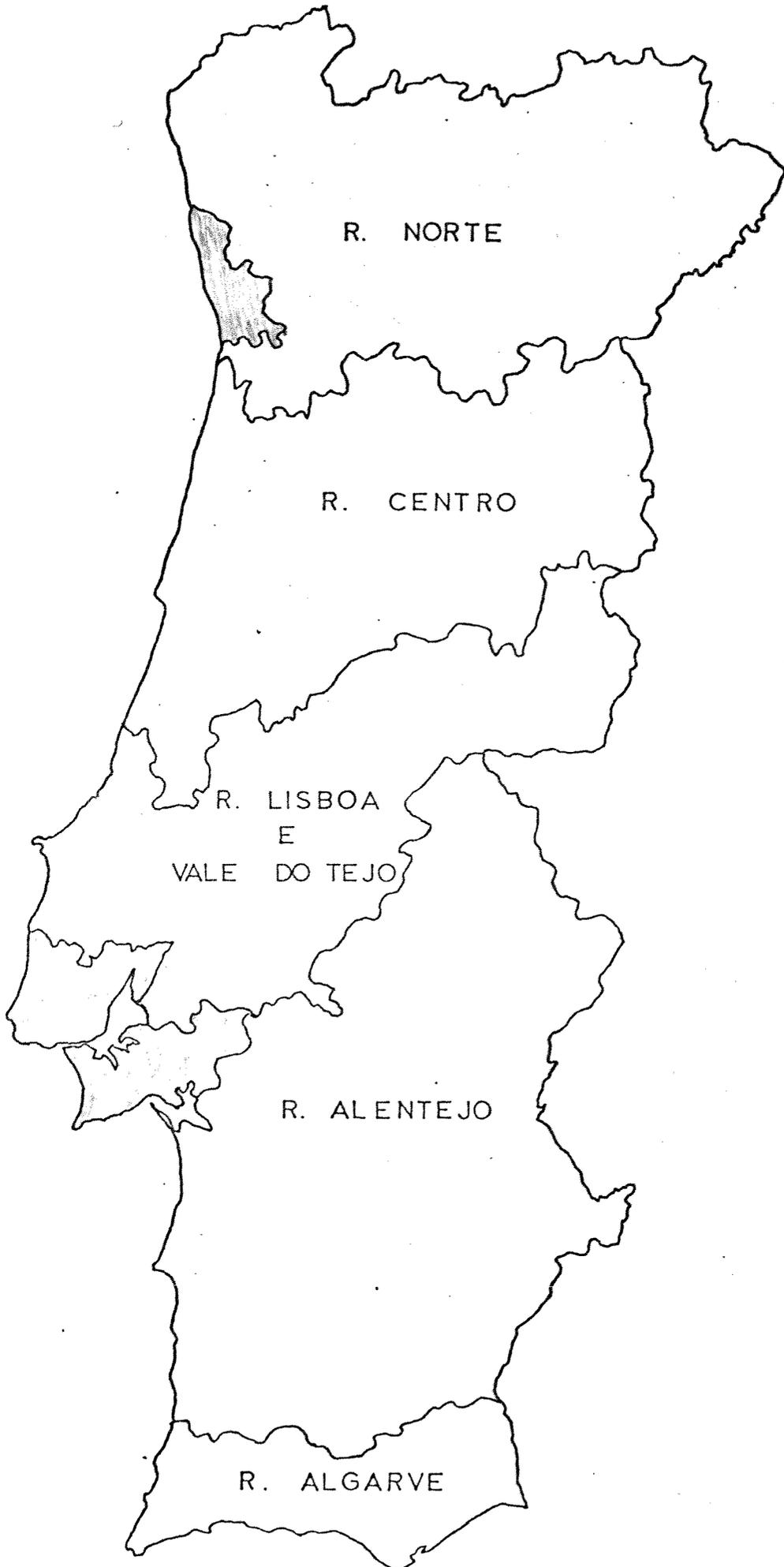
Puisque notre étude propose la création d'un système^(*) capable de fournir l'information nécessaire au développement d'une région, tout en essayant de s'insérer dans le cadre des préoccupations nationales concernant le domaine de l'information scientifique et technique, on s'est soucié de tenir le plus grand compte de ces deux paramètres.

On sait qu'on ne propose pas le système idéal, mais on est conscient de proposer un système réalisable et adéquat aux réalités existantes (**)

(*) Les termes "système" et "réseau" sont, dans le cadre de cette étude, interchangeables.

(**) "L'implantation d'un réseau d'information dans un pays en développement représente généralement une lutte contre les déficiences de l'infrastructure, et il est nécessaire d'avoir une forte dose de patience, d'imagination et de réalisme pour résoudre les problèmes au fur et à mesure qu'ils se posent, sans se laisser aller à rêver à des solutions idéales globales qui, si elles existent en d'autres endroits du monde, ne sont que difficilement transférables là où l'on est en train de travailler".

ROBREDO (J.). - Problèmes que posent l'implantation et le fonctionnement de réseaux d'information dans les pays en développement. "Bulletin de l'Unesco à l'intention des bibliothèques", vol. XXX, n° 5, septembre-octobre 1976, p. 281.



I - APPROCHE DU PROBLEME

1 - ANALYSE DE LA SITUATION DE L'I.S.T. AU PORTUGAL

1 - NIVEAU NATIONAL

Le trait dominant de la situation de l'I.S.T. au Portugal est l'absence d'une politique gouvernementale qui puisse remplir les fonctions de loi-cadre d'orientation et de coordination pour les actions menées dans ce domaine (*).

En effet, malgré l'existence de deux projets différents visant à la création d'un système national d'I.S.T. -projet de création d'un Cabinet National d'I.S.T. (G.N.I.C.T.)-1975, et Projet de Système National d'Information (SINI)-1978, et quoique le développement dans ce domaine le rende de plus en plus indispensable, aucune décision n'a été prise dans ce sens par le gouvernement.

Bien sûr, cela entraîne toute une suite de conséquences néfastes, dont les plus frappantes, par leurs retentissements futurs sont le manque de coordination entre les unités d'I.S.T. existantes et la multiplication irrationnelle et dispendieuse de nouvelles unités non articulées et mal équipées, notamment en ce qui concerne le personnel (**).

Mais malgré ce manque fondamental, on trouve au Portugal des services très bien conçus et assez performants, utilisant des techniques modernes et appropriées, conscients du besoin de concentrer leurs efforts dans des actions communes et intégrés dans des schémas de coopération, au niveau national ou international.

(*) "La situation de l'information scientifique et technique au Portugal est caractérisée par l'absence d'une politique nette à l'échelon gouvernemental."

ABREUNUNES (L.F.). - La Situation de l'information scientifique et technique au Portugal. - Documentaliste, vol. 18, mars-avril 1981, p. 47.

(**)" The lack of a clear and precise definition of aims, objectives and options is resulting in the existence in this country (Portugal) of several organizations without institutional connections."

PULIDO (G.). - Portuguese scientific and technical information science. Present status and future prospects. Information Panel ... ACARD 1980 p. 21

2 - NIVEAU REGIONAL GLOBAL

A l'échelon régional, les problèmes découlant du manque de planification et de coordination en matière d'I.S.T. sont ressentis de façon plus intense, en raison du rôle amplificateur joué par des facteurs comme l'éloignement des producteurs et des fonds importants, et la concentration à Lisbonne de la plupart des unités.

Seule une politique nationale établie en fonction de l'infrastructure existante et des besoins et problèmes détectés aux différents niveaux spatiaux pourrait apporter une solution satisfaisante à la problématique en question. En son absence, les services existants au niveau régional essaient d'éviter l'isolement à travers l'établissement de liaisons systématiques à la capitale (où tout ou presque tout se passe), afin d'avoir accès aux fonds des services centraux et d'être à jour avec les actions de coopération en cours.

Evidemment, cela demande un effort aussi considérable qu'indispensable.

3 - NIVEAU REGIONAL SPECIALISE

En ce qui concerne l'information scientifique et technique dans le domaine du développement socio-économique au niveau régional il faut considérer deux groupes de problèmes.

Un premier groupe comprenant d'un côté les difficultés issues de l'hétérogénéité des utilisateurs et de la multidisciplinarité du domaine en question, qui entraînent une multiplication des efforts à mettre en oeuvre à tous les niveaux de la chaîne documentaire, et d'un autre côté les problèmes qui adviennent de la situation générale de l'I.S.T. au Portugal -notamment du manque d'une politique globale concernant tous les échelons territoriaux et tous les secteurs, et créant une infrastructure d'information coordonnée et décentralisée, dont l'absence est à l'origine de la faiblesse de l'offre régionale.

Le deuxième groupe de problèmes est lié à l'évolution subie par la politique de développement régional, -notamment en

ce qui concerne le renforcement du pouvoir local et la correction des asymétries de développement- dont les répercussions se font évidemment sentir dans le domaine de l'I.S.T.

Ainsi, la capacité accrue dont doivent être munies les collectivités locales et leurs organes d'appui technique entraîne des besoins également accrus en matière d'I.S.T., tout comme la correction des asymétries de développement ne peut se faire qu'à l'aide d'outils de développement dont l'I.S.T.

2. ENCADREMENT INSTITUTIONNEL

+++++

En ce qui concerne l'étendue géographique, la population et le revenu "per capita", le Portugal est un petit pays.

Pourtant cela n'empêche pas l'existence de déséquilibres régionaux très nets, constituant un énorme obstacle à un développement socio-économique harmonieux.

Plusieurs raisons ont été à la base de la création des actuelles asymétries régionales, parmi lesquelles la centralisation joue un rôle prédominant. En effet, la concentration à Lisbonne de la grande majorité des centres de décision et l'éloignement entre décideurs et sujets de décision qui en découle, a déterminé une politique de développement totalement séparée des réalités auxquelles elle se référait.

Pendant les dernières années, un effort considérable a été mené dans le sens de contrarier cette pratique, effort qui a déjà porté quelques fruits, parmi lesquels il faut souligner la déconcentration de certaines fonctions et, surtout, la décentralisation de pouvoirs vers les collectivités locales à travers la publication de la Loi de Finances Locales (loi n° 1/79 du 2 janvier 1979).

Dans le cadre d'un pouvoir local investi de nouvelles et importantes fonctions de décision, il est devenu indispensable de renouveler et de renforcer les anciennes structures, en le dotant de la capacité qui lui est devenue indispensable.

Pour ce faire, un réaménagement de la division administrative du territoire a été fait, créant des unités spatiales à

la dimension opérationnelle et adéquate à la nouvelle réalité - les groupements de communes.

Dans ces unités territoriales-là, des services techniques intercommunaux ont été créés, ayant des fonctions d'appui technique aux communes, fonctions qui ont déjà été augmentées et diversifiées après la création (décret-loi n° 58/79 du 29 mars 1979 et décret-normatif n° 389/79 du 31 décembre 1979 respectivement).

C'est dans ce contexte institutionnel que s'insère notre étude (*)

Il y a au niveau infra-national trois types d'organismes engagés dans l'accomplissement des objectifs de développement socio-économique énoncés- les Commissions de coordination régionale (C.C.R.), les Cabinets d'appui technique aux groupements de communes (G.A.T.), et bien sûr, les Collectivités Locales, c'est-à-dire les communes.

Quoique situés à des échelons territoriaux différents -la région, le groupement de communes et la commune- et détenant des fonctions distinctes, ces trois types d'organismes se rapprochent et par leur domaine d'intérêt commun, et par leur aire géographique d'action, et par le fait qu'ils sont liés les uns aux autres par des rapports fonctionnels et/ou hiérarchiques.

Puisque c'est de ces organismes qu'il sera question dans cette étude on commencera par en faire une description succincte, qui, par la suite, aidera à la compréhension des choix faits.

Bien sûr, puisqu'il s'agit là de problèmes d'information c'est à cet aspect qu'on donnera le plus grand relief quoiqu'on essaie de l'intégrer dans l'ensemble de chaque organisme.

(*) "The analysis of informational phenomena cannot be separated from the analysis of institutional phenomena". NEWMAN (G.). - An institutional perspective on information. International social science journal, vol. XXVIII, n° 3, 1976, p. 485.

A - LA COMMISSION DE COORDINATION DE LA REGION DU NORD (CCRN)

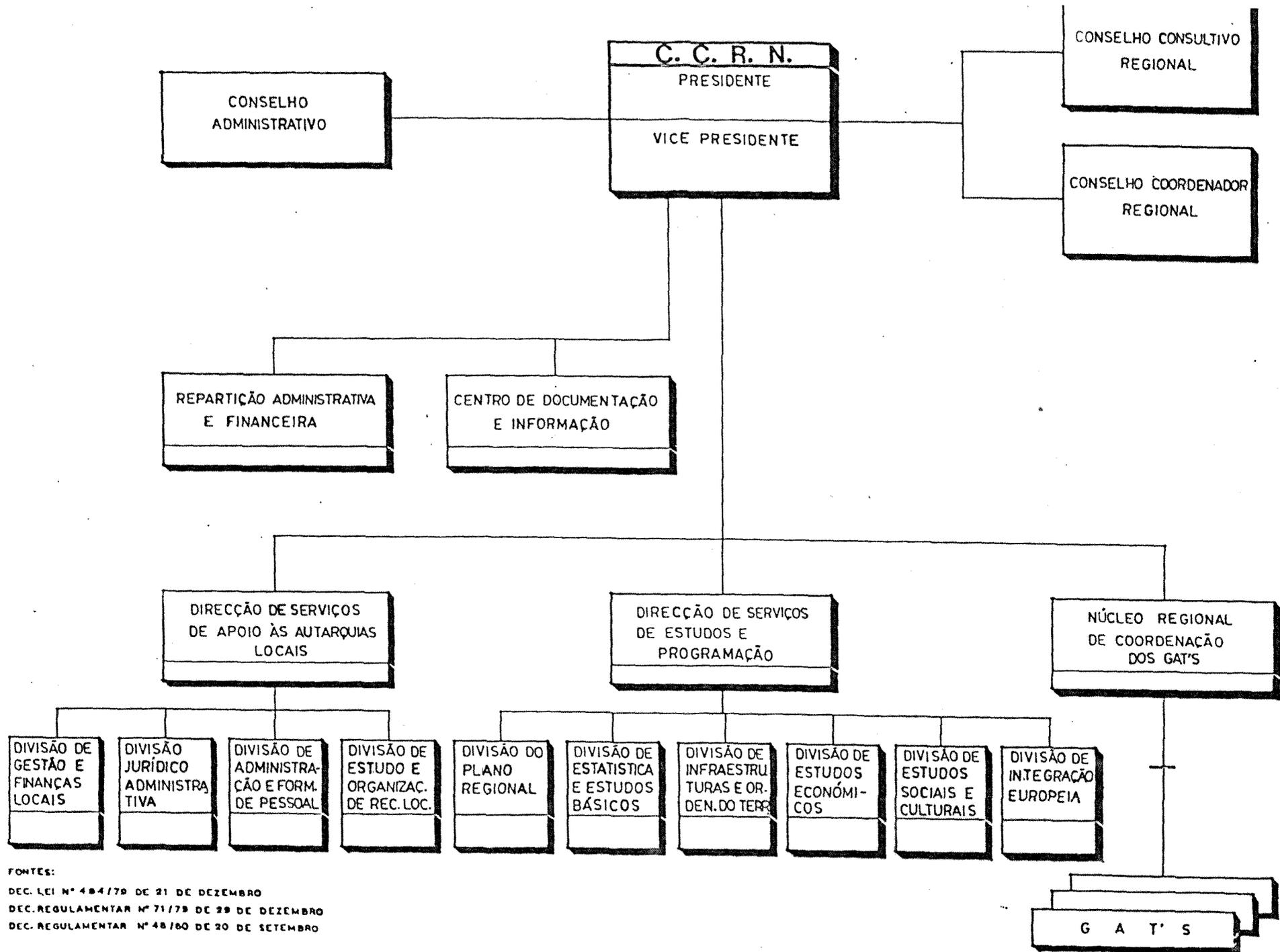
Les commissions de coordination sont des services périphériques du Ministère de l'Administration Interne, créés pour chaque région-plan.

Mis en place en 1969 sous la dépendance de la Présidence du Conseil des Ministres, sous le nom de Commissions de Planification Régionale, et transférés ensuite au Ministère de l'Administration Interne, ces départements ont été structurés par le décret-loi n° 494/79, qui tout en leur maintenant leurs anciennes fonctions de planification socio-économique leur attribue de nouvelles tâches dans le domaine du renforcement du pouvoir local, dont le besoin est fondamentalement issu de l'évolution générale qui s'est produite au Portugal pendant les dernières années. (*)

Les C.C.R. ont donc un rôle très important à jouer, d'un côté dans la fourniture d'appui aux organismes locaux et, d'autre part dans ce développement de la région, un développement devant être, évidemment, équilibré, ce qui implique l'effacement des disparités de développement existantes dans la région, disparités assez frappantes, dans le cas de la région du Nord, entre les sub-régions littorale et intérieure.

Pour accomplir ses tâches, la Commission de coordination de la région du Nord (C.C.R.N.) dispose de cinq services, parmi lesquels le centre de documentation et information (cf. tableau 1.)

(*) "Les C.C.R. sont les organismes chargés d'exercer, dans l'aire régionale respective, la coordination et la compatibilisation des actions d'appui technique, financier et administratif aux collectivités locales et d'exécuter, dans le cadre des plans régionaux en collaboration avec les services compétents, les mesures d'intérêt pour le développement de la région respective, en vue de l'institutionnalisation de formules de coopération et de dialogue entre les collectivités locales et le pouvoir central." - Décret-loi n° 494/79 du 21.XII.79.



FONTES:

DEC. LEI Nº 484/79 DE 21 DE DEZEMBRO

DEC. REGULAMENTAR Nº 71/79 DE 29 DE DEZEMBRO

DEC. REGULAMENTAR Nº 48/80 DE 20 DE SETEMBRO

a) Le centre de documentation et information (C.D.I.)

Le Centre de Documentation et Information a subi pendant les huit ans écoulés depuis sa création un progressif gonflement ainsi qu'une diversification de ses tâches, parallèlement à l'augmentation du nombre de ses utilisateurs et internes et externes, dont les besoins se sont aussi diversifiés.

1. FONCTIONS

1.1. Fonctions documentaires. La tâche prioritaire du C.D.I. est, évidemment, celle de satisfaire les besoins en information du corps technique de la C.C.R.N., en assurant, pour ce faire, toutes les opérations de la chaîne documentaire (*)

1.1.1. Les utilisateurs : le C.D.I. a 40 utilisateurs internes aux formations et aux profils assez diversifiés (ingénieurs, planificateurs, économistes, agronomes, juristes, sociologues, aménagistes, informaticiens, etc...)

Ses services sont aussi utilisés par de nombreux utilisateurs externes (techniciens d'autres organismes d'état et d'entreprises, étudiants et professeurs universitaires, etc...)

La diversité des utilisateurs entraîne la pluridisciplinarité du fonds documentaire, de même que leur formation spécialisée et le type d'études dont ils sont chargés obligent à des mises à jour très fréquentes sur toutes les disciplines couvertes.

1.1.2. Le fonds documentaire : Le C.D.I. dispose d'un fonds constitué d'environ 6 000 publications non-périodiques ("usuels", traités théoriques, rapports, compte-rendus, etc...) où la "Grey literature" détient un haut pourcentage, et d'environ 250 périodiques (revues, statistiques, collections de législation, catalogues, répertoires, bulletins de références, etc...) couvrant tous les domaines d'activité de la C.C.R.N.

(*) "Collecter, stocker et traiter l'information et la documentation nécessaire à l'activité de la C.C.R." Décret-loi n° 71/79 du 29 décembre 1979, section VIII, article 36. "Compétence du centre de documentation et information".

1.1.2.1. Traitement : le catalogage est fait suivant les normes élaborées par le GTPDIES (*) d'après les normes internationales.

L'indexation est faite à l'aide du macrothésaurus de l'OCDE (**) et d'une liste de vocabulaire établie par le C.D.I. en fonction de ses besoins (**).

1.1.2.2. Organisation : les fiches bibliographiques alimentent 6 fichiers : auteurs, titres, thèmes, éditeurs, géographique et chronologique d'entrées ; cette multiplication ayant comme but de permettre le repérage rapide des documents dans le cas (hélas! très fréquent) des demandes incomplètement formulées, aussi bien que de faciliter les recherches documentaires.

1.1.2.3. Procédé : tout le travail du C.D.I. est fait manuellement, mais on envisage pour 1982-1983, l'automatisation des services, au moyen de l'utilisation d'un système IBM-4331 dont un terminal sera installé au C.D.I.

1.1.3. Les produits :

1.1.3.1. Bulletin bibliographiques (B.B.) : publication bi-mensuelle contenant les références de tous les documents entrés dans le C.D.I. dans la quinzaine antérieure à la publication du Bulletin.

1.1.3.2. Le índice dos trabalhos elaborados pela C.C.R.N./ Catalogue des études élaborées par la C.C.R.N. : le C.D.I. a publié en 1977 un catalogue de tous les travaux élaborés par la C.C.R.N. depuis sa création, qui est depuis lors mis à jour annuellement.

(*) GTPDIES. Grupo dos trabalhos e permanente para a informacao e documentacao economica e social / Groupe de travail permanent pour la documentation et l'information économique et sociale.

(**) OECD Macrothesaurus : a basic list of economic and social development. Paris, OCDE, 1979 (2e édition).

(***) A ce moment une uniformisation des listes de vocabulaire créées par chaque C.C.R. est en train d'être faite par le groupe de travail inter-CCR'S ayant comme objectif la construction d'un microthésaurus pour ce domaine.

1.1.3.3. Recherches rétrospectives / Bibliographies thématiques
Afin de satisfaire les demandes qui lui sont faites, le C.D.I. effectue des recherches rétrospectives et des bibliographies thématiques sur son propre fonds ou/et, au besoin, ayant recours aux fonds d'autres organismes soit pour l'obtention des documents secondaires (références) soit pour le prêt des documents primaires.

1.1.3.4. : Diffusion par profil et par profil de groupe : Le C.D.I. fait de la diffusion par profil individuel en ce qui concerne l'information proprement dite, et de la diffusion par profil de groupe en ce qui concerne les coupures de presse.

1.1.3.5. : Consultation et prêt : Les documents peuvent être consultés sur place ou bien être prêtés. Afin de contrôler les prêts il y a un septième fichier - fichier de prêt - organisé par utilisateur et par ordre chronologique (date du prêt, date de remise).

1.1.3.6. Fourniture de photocopies : Quand la dimension ou l'intérêt d'un document le justifient, une photocopie est fournie à l'utilisateur.

1.1.3.7. Service de presse : Le C.D.I. fait l'analyse des trois quotidiens de Porto et des trois journaux hebdomadaires nationaux les plus représentatifs, fournissant des coupures de presse sur profil de groupe aux utilisateurs internes et constituant lui-même des dossiers de presse. Eventuellement d'autres journaux sont analysés.

1.2. Coopération. Le C.D.I. maintient des relations de coopération avec d'autres organismes d'information au niveau régional et national.

Les relations de coopération entretenues par le C.D.I. peuvent être divisées, d'après leur but, en deux catégories :

1.2.1. Echange d'information :

Le C.D.I. doit établir des échanges d'information et collaborer avec d'autres départements gouvernementaux, ce qu'il fait

en réalité (*). En outre, le C.D.I. entretient des relations de même type avec d'autres services analogues (E.G., banques, entreprises, universités, etc...) aux niveaux régional et national.

1.2.2. Relations de collaboration avec des groupes de travail : le C.D.I. participe à des groupes de travail, notamment

1.2.2.1. Grupo de Trabalho inter-CCR'S no dominioda informacao / Groupe de travail inter-CCR'S dans le domaine de l'information Ce groupe de travail a comme buts l'uniformisation des techniques et procédures utilisées par les CCR'S, l'élimination de doubles, la recherche en commun de solutions et formules nouvelles et la mise en oeuvre d'actions en commun.

1.2.2.2. Grupo de trabalho "in Formacao" da comissao para a investifacao urbana e regional (GTI/CIUR) / Groupe de travail "information" de la commission pour la recherche urbaine et régionale : le C.I.V.R. est le point de convergence national de la Commission pour la recherche urbaine et régional des Nations-Unies.

Au sein de ce groupe, le C.D.I. a participé à l'élaboration de catalogues collectifs sur des thèmes comme le développement régional et l'aménagement urbain.

1.2.3. Relations de collaboration a des tâches spécifiques : Le C.D.I. collabore avec la Junta Nacional de Investicaçao scientifica e tecnologica (JNICT) / Commission nationale pour la recherche scientifique et technologique, qui est le point de convergence nationale UNISIST, ayant été désigné par la JNICT comme point de diffusion UNISIST pour la région du Nord.

(*) "Collaborer avec les services à même finalité de l'administration, dans l'échange de documentation et d'information considérée d'intérêt pour l'activité des services respectifs" Décret-loi n° 71/79 du 29.XII.79, section VII, article 36 - Compétence du C.D.I.

1.3. Edition et distribution. Le C.D.I. compte aussi, ces deux tâches-là parmi ses attributions (*).

Pour ce faire le C.D.I. dispose d'un service de reprographie assez bien équipé, disposant d'un personnel composé de trois personnes qui assurent toutes les opérations d'édition. Ce service dépend directement du C.D.I. qui en est responsable.

La distribution est assurée par le C.D.I. lui-même, soit en ce qui concerne les travaux édités à la C.C.R.N. soit pour ce qui est de la diffusion d'information aux utilisateurs.

2. PERSONNEL

Le C.D.I. dispose d'un staff de 5 personnes à temps plein dont deux éléments de formation supérieure et trois de niveau moyen.

3. EQUIPEMENT

Outre le matériel de bibliothèque indispensable, le C.D.I. dispose d'une machine à écrire et d'une machine à reproduire les fiches -"Minigraph"- ayant aussi accès aux services de dactylographie et de secrétariat communs à l'ensemble des services de la C.C.R.N.

La description assez détaillée qu'on vient de faire trouve sa justification dans le fait que le C.D.I. constituera le noyau central du réseau qu'on proposera par la suite, l'ensemble des éléments devant adopter un modèle de fonctionnement assez semblable

(*) "Assurer l'édition et la diffusion de toutes les études et de tous les travaux élaborés par la C.C.R.". Décret réglementaire n° 71/79 du 29.XII.79.

b) Les cabinets d'appui technique

Comme on l'a vu, le besoin d'appui technique éprouvé par les collectivités locales est devenu de plus en plus grand; de ce besoin sont nés les Cabinets d'appui technique aux groupements de communes (G.A.T.) (*).

Il s'agit, donc, de bureaux techniques chargés des fonctions d'appui (**), chacun devant fournir des services à plusieurs communes, selon un programme d'activités défini par ces mêmes communes (***)).

Les G.A.T. dépendent hiérarchiquement du pouvoir central (quoique transitoirement), "la coordination régionale de l'appui technique a fournir aux communes" appartenant à la commission de coordination de la région où il sont situés.

(*) "Le besoin de fournir aux collectivités locales l'appui technique et administratif indispensables à l'accomplissement efficient de leurs attributions, a mené l'Etat à doter des structures locales dépendantes de l'administration centrale avec des outils juridiques et des moyens techniques adéquats à ce type de tâches" Décret-loi n° 58/79 du 29.XII.79 - Création des G.A.T.

(**) "L'appui technique demandé par les communes qui intègrent leur aire d'action" - ibidem amendé par la ratif. 179/1 - VI/80

(***) "La définition du programme d'activités à développer par chaque G.A.T. appartient aux communes qui intègrent son aire d'action". Loi 10/80 du 1.VI.80 - Amendement au décret-loi n° 58/79.

1. FONCTIONS

Le décret normatif 389/79 du 31 décembre 1979, définit d'une façon plus précise les fonctions des G.A.T. en les chargeant de fournir , sur demande des communes, de l'appui technique dans les domaines suivants :

1. Les travaux publics d'intérêt communal,
2. L'aménagement physique de l'espace communal,
3. La gestion communale (en collaboration avec les C.C.R.),
4. L'environnement et la protection des ressources et du patrimoine communal,
5. L'information et documentation.

De cette énumération on retient, premièrement le besoin qu'éprouvent les G.A.T. d'une structure capable de leur permettre l'obtention de l'I.S.T. dont ils ont besoin eux-mêmes, et dont ils auront besoin pour satisfaire les besoins communaux, deuxièmement le rapprochement de domaines (et conséquemment de profils) entre les utilisateurs des G.A.T. et ceux de la C.C.R.N., troisièmement le besoin de créer la structure nécessaire sitôt que possible, sous peine de laisser insatisfaite une demande assez importante ou d'assister à la création de structures non adaptées, et donc, chères et inefficaces.

2. PERSONNEL

Les G.A.T. emploient un total de 363 personnes dont 269 cadres, chacun d'eux disposant d'un staff compris entre 20 et 30 personnes (cf. tableau 2).

3. FONDS DOCUMENTAIRE

Les G.A.T. possèdent des fonds documentaires dont l'étendue varie énormément, allant de 6 à 500 documents (cf. tableau 3).

Ce fonds n'est, en général, pas traité, et dans peu de cas l'est de façon empirique et aléatoire. Ils ne possèdent pas de politique définie en matière d'acquisitions, le critère qui les détermine étant celui du besoin ponctuel. Pour ce qui est du stockage et de la diffusion, notamment à l'intérieur de chaque G.A.T., entre G.A.T.S. et aux collectivités locales il n'y a non plus une ligne d'action suivie et commune.

Par contre, il faut remarquer que 10 des 15 G.A.T.S. possèdent de l'équipement reprographique (cf. tableau 6).

ADRO DE ANÁLISE DA
ATIVIDADE DOS GAT's

PESSOAL AO SERVIÇO DOS GAT's DA REGIÃO DO NORTE

ANO Maio/87

ATIVOS	VALE DO MINHO	VALE DO LIMA	BAIXO CÁVADO	ALTO CÁVADO	ALTO AVE	VALE DO AVE	VALE DO SOUSA	ENTRE DOURO E VOUGA	BAIXO TÂMÉGA	ALTO TÂMÉGA	V. DOURO NORTE	V. DOURO SUL	TERRA QUENTE TRANSM.	TERRA FRIA TRANSM.	V. DOURO SUPERIOR	Média de Efect.	TOTAL
Eng. Civil	5	6	6	4	4	6	4	3	4	8	5	5	4	5	5	4,9	74
Eng. Téc. C.	-	1	-	4	2	-	1	-	3	1	1	1	-	-	1	1	15
Arquitectos	3	3	1	2	1	1	3	3	1	2	3	3	1	2	1	2,0	30
Eng. Elect.	-	1	-	-	1	-	-	1	1	-	1	1	1	-	1	0,5	8
Eng. Téc. Ele.	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1	-	0,1	1
Desenhad.	5	6	4	5	5	4	5	5	4	3	4	5	4	4	4	4,5	67
Top. e Geom.	2	3	5	2	3	4	6	3	3	6	4	2	3	3	3	3,5	52
Téc. Auxil.	2	2	-	2	2	3	2	2	1	-	1	-	2	2	1	1,5	22
Economistas	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
TOTAL	17	22	16	19	18	18	21	17	17	20	19	17	15	17	16	17,9	269
Pess. Secret.	3	4	3	2	3	2	3	2	3	3	2	3	3	3	3	2,8	42
Aux. Top.	2	1	-	-	3	5	1	2	4	-	1	1	2	2	-	1,6	24
Outros	3	3	-	2	2	3	1	2	1	2	2	3	3	2	-	1,9	29
TOTAL	8	8	3	4	8	10	5	6	8	5	5	7	8	7	3	6,3	95
O T A L	26	27	20	23	26	29	27	22	29	21	24	22	23	24	20	24,2	363

TABLEAU 3

NÚMERO DE PUBLICAÇÕES EXISTENTES NOS GAT'SNOMBRE DE PUBLICATIONS EXISTANTES DANS LES GAT'S
(Periódicos e não Periódicos)

(Périodiques et non-périodiques)

G.A.T. - VALE DO MINHO	320
G.A.T. - BRAGA	6
G.A.T. - RIBA DE AVE	143
G.A.T. - DO ALTO AVE	95
G.A.T. - DO BAIXO TÂMEGA	500
G.A.T. - TERRA QUENTE TRANSMONTANA	120
G.A.T. - VALE DO LIMA	61
G.A.T. - BAIXO CÁVADO	148
G.A.T. - VALE DO SOUSA	322
G.A.T. - ENTRE DOURO E VOUGA	92
G.A.T. - ALTO TÂMEGA	185
G.A.T. - VALE DO DOURO NORTE	120
G.A.T. - VALE DO DOURO SUL	47

c) Les collectivités locales

La région du Nord comprend 84 communes. Disposant de staffs réduits, vieilliss, désactualisés et, conséquemment, réfractaires à toute innovation, elles s'efforcent à ce moment de l'adapter en nombre et surtout en qualité aux nouvelles et importantes fonctions qui leur ont été attribuées par la loi n° 1/ 79 du 2 janvier 1979 - Loi des finances locales.

Il s'agit, fondamentalement de personnel exerçant son activité dans les domaines administratif et financier, étant donné que les domaines techniques sont confiés à du personnel intercommunal (GAT).

Dans le sens de doter les communes de personnel bien préparé, l'Etat a créé le Centre d'Etudes de Formation Autarcique (CEFA) ayant comme attributions la promotion d'actions de formation et de recyclage pour le personnel des collectivités locales
(*)

(*) "La compétence du CEFA comprend particulièrement :

- a) l'organisation du cours de formation pour le personnel qui intégrera les cadres des collectivités locales,
- b) l'organisation et la réalisation de cours de perfectionnement et de stages destinés à la promotion et à la mise à jour des fonctionnaires déjà sur place". Décret-loi n° 161/80 du 28 mai 1980.

2 - DIAGNOSTIC DE LA SITUATION

=====

L'apparent manque de logique qui fait que, dans cette étude, l'analyse de l'offre précède l'analyse de la demande, trouve sa justification dans le fait que les données concernant la demande découlent d'une prestation spécifique décrite dans le chapitre concernant l'offre.

Ainsi on a considéré comme préférable et, en réalité, plus logique, de décrire d'abord les modalités de ladite prestation et d'analyser ensuite la demande qui en a découlé.

1 - ANALYSE DE L'OFFRE

Une courte analyse des bibliothèques et services d'information et documentation existants dans la région du Nord (faite dans le but de détecter de potentiels fournisseurs d'information dans les domaines de cette étude), nous fait repérer par leur dimension et l'importance de leurs fonds ou de leurs fonctions, les suivants :

I. BIBLIOTHEQUES UNIVERSITAIRES

I.1. A PORTO

L'Université possède plusieurs bibliothèques universitaires spécialisées selon la Faculté à laquelle elles sont affectées. C'est le cas des bibliothèques des Facultés d'économie, de Génie (notamment, la section de Génie civil et planification), d'architecture, de droit (2 facultés) de lettres (section de géographie) pour ne citer que celles dont les thèmes se rapprochent des domaines traités dans cette étude. Mais, c'est connu, les bibliothèques universitaires ont une mission très spécifique, qui est tout à fait différente des objectifs qui ont déterminé cette étude.

I.2. HORS DE PORTO

1.2.1. Université du Minho

Répartie entre les villes de Braga et Guimaraes l'U.M. sert fondamentalement la sub-région littorale. Elle possède un

fonds documentaire assez important dont on ne traite que les périodiques - 764 titres.

Mais, tout comme l'Université de Porto, elle a en tant que bibliothèque universitaire une vocation très spécifique et très éloignée des buts qu'on poursuit.

I.2.2. Institut universitaire de TRÁS OS MONTES E ALTO DOURO (IUTMAD)

Situé à Vila Real, dans la sub-région intérieure, cet établissement possède un très appréciable fonds documentaire qui atteint un chiffre global de 13 000 titres (ouvrages et périodiques), couvrant des domaines liés à l'agriculture. Il faut souligner qu'il s'agit d'un service très bien organisé et très bien équipé dont le développement annuel est remarquable, aussi bien que l'appui prêté à d'autres organismes du même domaine.

La spécialisation (agriculture) et la vocation (enseignement) de l'IUTMAD le vouent à des tâches spécifiques différentes de celles qu'on recherche.

II. BIBLIOTHEQUES MUNICIPALES (B.M.)

Quoique détenant des fonds très importants et parfois, comme c'est le cas de la B.M. de Porto, de grande valeur, les B.M. -bibliothèques municipales- n'ont pas l'information technique et scientifique spécialisée nécessaire.

III. CENTRES DE DOCUMENTATION D'AUTRES ORGANISMES PUBLICS

Il y a quelques organismes possédant des fonds documentaires très importants, comme c'est le cas de l'Association Industrielle de Porto. Mais, en général, il s'agit d'organismes sectoriels dont la plupart n'a pas de fonds représentatif.

IV. CENTRES DE DOCUMENTATION D'ENTREPRISES

Parmi ceux-ci il faut ressortir ceux des Banques, très bien approvisionnés, et très fréquemment mis à jour. Mais, en général, ils ont comme seul objectif l'appui à l'entreprise où ils sont encadrés, leurs relations de coopération avec d'autres centres étant sporadiques.

V. LE C.D.I. / C.C.R.N.

La C.C.R.N. compte parmi ses attributions celles de fournir de l'information aux GAT (*) et de la faire circuler entre eux (**). Avant même que le décret cité ait été publié, les besoins d'information de la part des GAT étant devenus de plus en plus évidents, la C.C.R.N. a mis en place un schéma dont le but était de rendre accessible aux techniciens travaillant dans les GAT l'information existante au C.D.I./C.C.R.N.

A l'époque (comme aujourd'hui) ce schéma, qu'on appellera ici "réseau informel" du fait qu'il n'était pas institutionnalisé au niveau du gouvernement, étant tout simplement basé sur la bonne volonté, l'esprit de solidarité et le sens de mission, est apparu comme la solution la plus convenable en ce qu'elle était à la fois la plus économique et la plus rapide à mettre en oeuvre.

En fait, il s'agissait d'un réseau de diffusion et de prêt présentant comme avantages celui de constituer un test, une première formule expérimentale, permettant d'évaluer la faisabilité du réseau "formel" qu'on pensait mettre en place plus tard, tout en fournissant des données (concernant, notamment, la demande, les profils, etc...) indispensables à la conception du réseau ultérieur. Le réseau informel avait en outre l'avantage de rentabiliser l'information existante au C.D.I./C.C.R.N. en élargissant le nombre d'utilisateurs respectifs (***) et tout en poursuivant l'objectif majeur de satisfaire la demande existante dans les

(*) "Assurer la fourniture de matériel cartographique et statistique, bien que d'études et travaux d'intérêt des GAT, notamment dans les domaines de l'aménagement du territoire de la planification et de l'information socio-économique" Décret n° 71/79 du 29.XII.79.

(**) "Etablir la transmission d'information et d'expérience entre les GAT de la région". Décret réglementaire n° 71/79 du 29.XII.79.

(***) "Elargir le nombre d'utilisateurs et obtenir en conséquence une plus rationnelle utilisation des ressources existantes". CCRN "Présentation du réseau de diffusion et prêt d'information aux GAT de la région". Porto ; CCRN, Mai 1978.

GAT (*) dont la non satisfaction aurait des répercussions indésirables sur le travail de ces organismes-là (**).

Il s'agissait d'un système à structure centralisée et hiérarchisée où toutes les fonctions documentaires étaient concentrées dans le C.D.I. ; celui-ci diffusait bi-mensuellement son Bulletin Bibliographique aux GAT, qui ensuite lui transmettaient leurs demandes, lesquelles étaient satisfaites dans la mesure des possibilités.

Et ce, tout simplement, à l'aide de quelques règles assez flexibles de circulation des documents.

Le système a très bien marché, et peu à peu on a assisté à l'expression d'autres besoins, notamment au niveau de l'acquisition, de l'établissement de liaisons avec d'autres organismes, de préparation de bibliographies et de recherche de documents primaires et/ou secondaires, demandes qu'on a, bien sûr, toujours essayé de satisfaire.

C'est-à-dire que la mise en place et le fonctionnement du réseau informel ont servi à sensibiliser les utilisateurs aux avantages de l'information tout en générant de nouveaux besoins (**).

Cette période expérimentale a en outre permis de vérifier l'opérationnalité des moyens de communication utilisés, -postes et téléphones-, qui se sont révélés tout à fait adéquats aux buts poursuivis.

(*) "Doter les Cabinets d'appui technique avec les outils nécessaires à l'accomplissement des tâches qui leur ont été attribuées". Porto: CCRN, Mai 1978.

(**) "On considère d'importance fondamentale pour l'élaboration de tout travail la possibilité de pouvoir disposer d'un maximum d'information pertinente et adéquate . Ibidem.

(***) "Un effort régional visant à répondre aux besoins des utilisateurs doit avoir un effet multiplicateur" TELL (B.).- La Coopération régionale en matière d'information. Bulletin de l'Unesco à l'intention des bibliothèques, vol. XXX, n° 3, mai-juin 1976, p. 156.

CONCLUSION

Après ce court examen qu'on ne prétend pas exhaustif, on peut conclure :

1. que, quoiqu'il y ait au niveau régional quelques organismes assez performants, ayant, dans certains cas une certaine affinité avec les domaines en question, ils n'ont ni la vocation, ni les moyens nécessaires, à pouvoir fournir une offre correspondant à la demande,
2. que la C.C.R.N. est l'organisme indiqué pour fournir la réponse aux besoins d'information des GAT, tout en accomplissant, d'ailleurs, ses attributions,
3. que d'autres organismes régionaux peuvent et doivent être associés et collaborer au système à mettre en place, au moyen d'un statut spécial, ayant un important rôle à jouer notamment comme sources d'information, ce qui ne sera que la continuation d'une pratique de collaboration déjà existante.

2 - ANALYSE DE LA DEMANDE

Les données examinées par la suite ont été recueillies pendant la période de fonctionnement du réseau informel de diffusion et prêt d'information aux GAT.

L'analyse de ces données-là fournit une première caractérisation du volume et de la nature de la demande bien que de son évolution, tout en permettant d'avancer quelques prévisions sur lesquelles on pourra se baser pour la conception du réseau à mettre en place.

Les données présentées ont été obtenues par l'analyse des lettres de demande et de réponse respective archivées par an et par GAT à la C.C.R.N., ce qui nous a permis de construire des tableaux d'évolution annuelle de la demande par GAT, que l'on reproduit en annexe.

On a classé les demandes de chaque GAT selon 12 grands domaines thématiques, définis d'après les indices de fréquence de demande de chaque thème. (cf. tableaux reproduits en annexe). On a groupé "grosso modo" les thèmes où l'occurrence de demandes ne justifiait pas d'une individualisation dans un 13ème groupe qu'on a appelé "DIVERS". Il s'agit donc, on le répète, d'une classification établie "ad hoc", et basée uniquement sur les titres des documents demandés.

1. UTILISATEURS

Le nombre d'utilisateurs travaillant dans les GAT est de 269, répartis de façon à peu près uniforme par les 15 GAT, ce qui donne une moyenne de 17.9 utilisateurs par GAT (cf. tableau 2).

La spécialité prédominante des utilisateurs est la planification et l'aménagement du territoire.

2. DEMANDE VERIFIEE

2.1. VOLUME DE LA DEMANDE :

La demande enregistrée correspond à une seule prestation -la diffusion des entrées au CDI/CCRN faite à travers le bulletin bibliographique- aucune action de sensibilisation n'ayant été entamée.

Le volume total de demandes fut en 1978 de 2 133 ; cette valeur subit en 1979 une augmentation de 1 324, ce qui donne un volume total de 3 457. En 1980, la demande présente une valeur totale de 5 030, l'augmentation par rapport à l'année précédente étant de 1 573 (cf. tableau 4).

Il s'agit là de chiffres assez significatifs sur les carences existantes, et leur évolution (cf. tableau 5).

Il faut bien remarquer que les taux d'accroissement vérifiés - 57.38 % en 1979 et 45.5 % en 1980, peuvent être partiellement attribués à une augmentation des effectifs de personnel au service des GAT, aussi bien qu'à l'accroissement de l'information disponible/offerte (*)

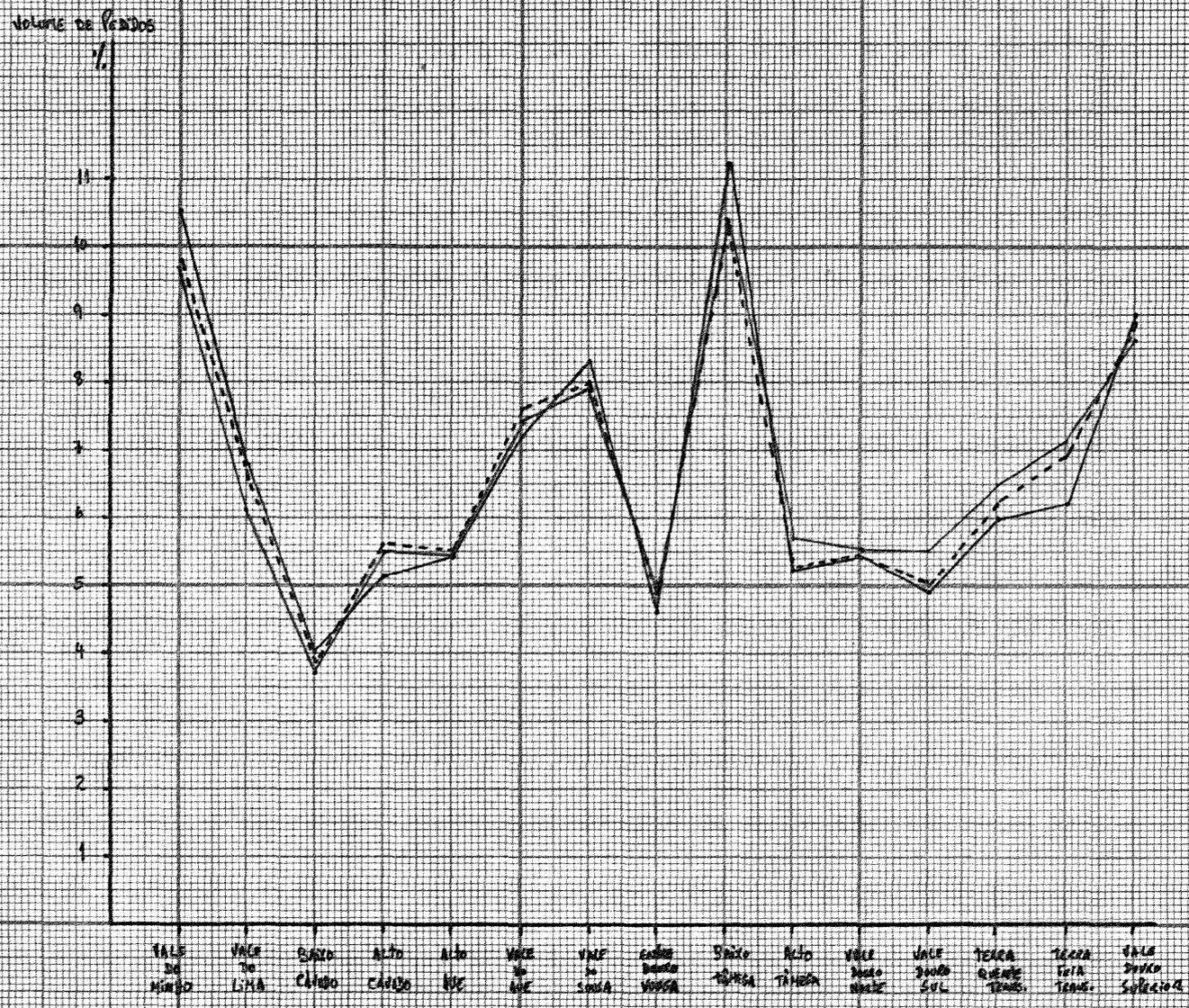
(*)"Lorsque les moyens matériels le permettent et qu'une politique expansionniste est pratiquée, la demande d'informations est susceptible de croître au même rythme élevé que la création d'informations scientifiques et techniques nouvelles..." ANDERLA (G.). - L'Information en 1985. Paris :OCDE, 1973, p. 32.

TABLEAU 4
 EVOLUTION DU VOLUME DE DEMANDES AU CID DE LA C.C.R.N.
 EVOLUÇÃO DO VOLUME DE PEDIDOS AO C.I.D DA C.C.R.N.
 1978 - 1980

GABINETES DE APOIO TÉCNICO	VOLUME DE PEDIDOS						Evolution			
	1978		1979		1980		78/79		79/80	
	1978	%	1979	%	1980	%	m. ^{os} absolutos	%	m. ^{os} absolutos	%
VALE DO MINHO (VALENÇA)	224	10.5	338	9.8	489	9.7	+114	8.6	+151	9.6
VALE DO LIMA (VIANA DO CASTELO)	146	6.8	229	6.6	309	6.1	+83	6.3	+80	5.1
BAIXO CÁVADO (BARCELOS)	85	4.0	135	3.9	186	3.7	+50	3.8	+51	3.2
ALTO CÁVADO (BRAGA)	109	5.1	193	5.6	276	5.5	+84	6.3	+83	5.3
ALTO AVE (FAFE)	115	5.4	191	5.5	273	5.4	+76	5.7	+82	5.2
VALE DO AVE (RIBA D'AVE)	154	7.2	263	7.6	370	7.4	+109	8.2	+107	6.8
VALE DO SOUSA (PENAFIEL)	177	8.3	276	8.0	396	7.9	+99	7.5	+120	7.6
ENTRE DOURO E VOUGA (S. TOÁZ DA MADEIRA)	99	4.6	170	4.9	249	5.0	+71	5.4	+79	5.0
BAIXO TÂMEGA (AMARANTE)	239	11.2	355	10.3	524	10.4	+116	8.8	+169	10.7
ALTO TÂMEGA (CHAVES)	110	5.2	187	5.4	287	5.7	+77	5.8	+100	6.4
VALE DO DOURO NORTE (VILA REAL)	116	5.4	185	5.4	275	5.5	+69	5.2	+90	5.7
VALE DO DOURO SUL (LAMEGO)	105	4.9	173	5.0	277	5.5	+68	5.1	+104	6.6
TERRA QUENTE TRANSMONTANA (MIRANDELA)	128	6.0	214	6.2	325	6.5	+86	6.5	+111	7.0
TERRA FRIA TRANSMONTANA (BRAGANÇA)	133	6.2	240	6.9	359	7.1	+107	8.1	+119	7.6
VALE DO DOURO SUPERIOR (TORRE DE MONCORVO)	193	9.0	308	8.9	435	8.6	+115	8.7	+127	8.1
TOTAL	2 133	100	3 457	100	5 030	100	+1324	100	+1573	100

TABLEAU 5

EVOLUÇÃO DO VOLUME DE PEDIDOS AO C.I.D.
1978 - 1980
 EVOLUTION DU VOLUME DE DEMANDES AU C.I.D.



LEGENDA:

- 1978
- - - 1979
- · - 1980

Aussi faut-il prendre en considération le relatif isolement scientifique et culturel existant hors des principaux centres urbains, qui fait que les techniciens se précipitent sur le seul outil qu'ils ont à leur disposition pour satisfaire et les besoins découlant du travail en cours, et le besoin de se mettre à jour sur ce qui "vient de paraître" ayant trait à leur domaine d'activité.

Sous ce point de vue, on pourrait même considérer que l'amélioration de l'environnement scientifique culturel et professionnel, notamment à travers l'information, pourrait être envisagé comme un objectif complémentaire du système proposé, contribuant à la résolution d'un problème assez préoccupant - la fixation des techniciens en province.

2.2. CARACTERISATION DE LA DEMANDE :

La rédaction souvent succincte de lettres de demande - où les documents sont identifiés par le titre et le n° d'enregistrement - bien que des réponses respectives n'ont pas permis d'identifier le type de document demandé (article de revue ou ouvrage) ni de distinguer si les réponses ont été constituées par des prêts ou par la fourniture de photocopies.

Pour ce faire, il aurait fallu beaucoup plus de temps que celui qu'on a consacré à la récolte des données afin qu'on puisse identifier dans les fichiers chaque document demandé.

Ainsi, le seul fait qu'on peut avancer, toutes réserves faites, est que la réponse aux demandes groupées dans la rubrique "législation" ont été constituées par l'envoi d'une photocopie.

2.3. REPARTITION DE LA DEMANDE :

En ce qui concerne la répartition géographique de la demande on vérifie une distribution assez uniforme, soit pour ce qui est des volumes de la demande, soit pour ce qui est des thèmes (cf. tableau 4 et annexes).

Comme cela aucun thème ne peut être particulièrement rattaché à un GAT donné, ce qui écarte toute hypothèse de spécialisation par aires géographiques.

Simultanément, le fait que des documents dont l'acquisition n'envisageait que la satisfaction des utilisateurs internes de

la C.C.R.N. aient suscité un si grand nombre de demandes nous mène à conclure que l'identité de domaines d'intérêt est assez grande.

2.4. NIVEAUX DE SATISFACTION :

Le pourcentage de demandes satisfaites voisine les 100 %, ce qui est tout à fait normal étant donné que les demandes portaient sur des documents appartenant au fonds de l'organisme prêteur ce qui écarte les cas de non-satisfaction due à l'impossibilité de trouver les documents.

Ce même fait explique que toutes les réponses données aient été pertinentes, les demandes portant toujours sur des documents précis.

2.5. DELAIS DE SATISFACTION :

Les délais de satisfaction sont assez difficiles à calculer de par l'analyse de la correspondance, du fait que très souvent les demandes ont été faites par téléphone et confirmées ensuite par écrit ; comme cela les dates des lettres de demande n'ont aucune signification, étant parfois postérieures à celles de la réponse.

Toutefois, on peut estimer que dans la plupart des cas, les attentes ne dépassent pas les 5-7 jours, dont environ 3-4 jours au plus sont dûs aux délais de courrier.

On croit que tous les délais supérieurs sont dûs à des coïncidences de demande d'un même document non justiciable de photocopie.

3 - PREVISION

L'évolution de la demande vérifiée jusqu'ici (cf. tableau 5) nous permet de prévoir un maintien de la croissance pour les années à venir, surtout si l'on maintient une politique expansionniste, c'est-à-dire si l'on augmente et les collections et les présentations offertes.

(*) "Certains "besoins" n'apparaissent qu'après un 1er contact de l'usager avec un système déjà opérationnel, ou même seulement après une expérience répétée. Parfois il y a un véritable feedback dans le sens qui va du système à l'utilisateur, lequel est ainsi amené à prendre conscience de ses besoins latents" ANDERLA (G.). - Opus citus.

Il faut aussi remarquer que les données réperées ne concernent que la demande réelle, c'est-à-dire, les besoins exprimés, la demande potentielle (besoins inexprimés) n'étant pas quantifiée et peut-être même pas consciente (*)

CONCLUSION

Les quelques facteurs cités comme ayant contribué à l'augmentation de la demande vérifiée ne suffisent pas à eux seuls à l'expliquer. Ainsi on est mené à conclure :

1. qu'il y avait avant 1978, une situation de carence très accentuée,
2. que le réseau de prêt mis en place, si limité soit-il, est venu combler partiellement ces carences,
3. que le même système a servi à sensibiliser les utilisateurs pour les avantages de l'information, tout en contribuant à éveiller de nouveaux besoins,
4. que les demandes vérifiées laissent soupçonner d'autres besoins, i.e., demandes potentielles à satisfaire, notamment au moyen d'autres prestations,
5. que le développement d'un système capable de satisfaire la demande existante est une nécessité inéluctable et urgente.

3 - DIAGNOSTIC

Les analyses de l'offre régionale en matière d'information pour le développement et de la demande vérifiée dans ce même domaine à travers l'examen des données concernant les GAT, démontrent que la corrélation entre l'offre et la demande est traduite par un énorme décalage, dont l'effacement est d'autant plus urgent que les GAT ont un rôle à jouer dans le processus de développement

régional dont l'importance n'est plus à démontrer.

Simultanément, l'absence d'une solution adéquate entrainera outre une sous-utilisation de la capacité des GAT et une dé-motivation, la naissance anarchique de "dépôts" d'information dans chaque GAT qui, n'étant pas planifiés en fonction des besoins et de l'environnement informationnel régional et national, sont à priori condamnés à brève échéance du fait même qu'ils ne parviendront pas à atteindre leurs propres buts.

Le réseau de prêt existant, quoiqu'il ait pu combler partiellement le vide existant, ne suffit plus.

Il faut donc trouver une solution capable d'effacer le décalage vérifié entre offre et demande.

Mais, cette solution à mettre en oeuvre devra tenir compte de quelques paramètres, dont :

1. le besoin d'éviter la tendance à la création d'unités non justifiées, aux dimensions mal proportionnées et non articulées les unes aux autres,
2. la prise en considération de facteurs géographiques, démographiques, économiques et institutionnels comme facteurs conditionnant la solution à trouver,
3. le potentiel d'utilisateurs comme facteur déterminant le nombre, la taille et les caractéristiques des unités à créer,
4. la prévision de développement, stagnation ou récession des unités potentiellement intégrées au système,
5. les besoins à satisfaire, qui doivent être le point de départ de la conception de tout système informationnel.

3 - DESCRIPTION DU RESEAU (1ère phase)

=====

1 - CRITERES DE CHOIX

Le diagnostic qui vient d'être fait prouve à l'évidence le besoin et même l'urgence de mettre à la disposition du personnel des GAT les ressources en information indispensables à une correcte mise en oeuvre de leurs travaux.

D'un autre côté, la politique de renforcement du pouvoir local qui est en train d'être menée à bout au Portugal, nous mène à conclure qu'il faudra penser et préparer dès maintenant les moyens de satisfaire de nouveaux et croissants besoins en matière d'information de la part des collectivités locales (*).

Le modèle proposé trouve sa justification dans les caractéristiques mêmes de la région et des utilisateurs qu'il se propose de servir.

En fait, on a pris comme principe de regarder de près les réalités existantes plutôt que d'adapter des modèles renommés, qui tout en étant excellents du point de vue théorique, ne seraient efficaces du fait de leur inadéquation.

Outre le critère d'adéquation on a tenu grand compte du critère d'économie. Ainsi, on a pris soin surtout dans la première phase, de profiter des ressources physiques et humaines déjà en place tout en mettant en valeur toutes leurs potentialités, au lieu de proposer de nouvelles structures et de nouveaux moyens qui entraîneraient des coûts élevés, risquant ainsi de faire avorter la mise en place du projet.

Bref, on a essayé de faire une ré-utilisation de ce qui existait déjà mais qui n'était pas utilisé ou était sous-utilisé ou encore était utilisé à d'autres fins, en y ajoutant le minimum d'éléments nécessaires à l'obtention d'une pleine utilisation.

Ainsi, et surtout dans la première phase, l'innovation se trouve au niveau des fonctions plutôt qu'au niveau des structures dont la plupart existait déjà.

(*) "Faciliter l'accès aux documents est un moyen de renforcer les sources locales dans les pays en développement comme dans les pays développés" Unesco UNISIST II . Paris, 1979; p. 92.

2 - DESCRIPTION DU MODELE CHOISI

On croit que la solution la plus adéquate pour le cas en étude consiste dans la création d'un réseau d'information qui puisse assurer l'accès de tous les utilisateurs au potentiel d'information existant dans l'ensemble des unités participantes (*).

Le système proposé prévoit, donc, l'établissement de canaux pour la circulation systématique de l'information entre les membres.

Fonctionnellement on peut le considérer comme un réseau mixte, du fait qu'il cumule les fonctions des réseaux d'acquisition, de ceux de traitement et de ceux de diffusion.

En ce qui concerne la structure, elle est semi-décentralisée ou à décentralisation planifiée.

Ainsi, les fonctions de collecte, traitement, stockage et diffusion sont décentralisées mais les fonctions de coordination, contrôle, planification et liaisons horizontales et verticales sont centralisées au niveau du noyau central et de l'unité de coordination (**).

En raison même des caractéristiques des éléments composants les fonctions de la chaîne documentaire sont fondamentalement, mais pas exclusivement, assurées par le noyau central (N/C).

(*) "Le concept de réseau est séduisant parce qu'il suppose qu'on ouvrira à tout individu, où qu'il se trouve, l'accès à des ressources plus importantes que celles dont normalement il pourrait disposer sur place. La constitution d'un réseau n'est pas seulement une extension des formes classiques de coopération entre bibliothèques ; elle transforme une confédération aux liens fort lâches de bibliothèques ou de systèmes d'information en une organisation structurée et intégrée dont le potentiel de service est plus élevé que celui de la somme de ses parties". BECKER (J.). Le point sur la planification des réseaux de bibliothèques aux Etats-Unis d'Amérique. Bulletin de l'Unesco à l'intention des bibliothèques, vol. XXXI, n° 2, mars-avril 1977, p. 88.

(**) "Whatever system is planned, there must be some centre the role of the centre can be limited to the minimal but vital functions of coordination, monitoring and modification as required and of service as a national focal point for international transactions". LINE (M.). - National interlending systems : a comparative study of existing systems and possible models. Paris ; Unesco, 1980, p. 126.

Les noyaux intercommunaux (NI), ont, eux aussi, un rôle dynamique joué surtout aux niveaux de l'entrée -soit en participant à la politique globale de collecte et d'acquisition, directement ou à travers des avis et demandes transmis au Noyau Central, soit en tant que producteurs, en rendant comme ça leur production accessible à tous les éléments du réseau -et de la sortie -en tant qu'utilisateurs de l'information, i.e., éléments déterminants de tout le processus.

3 - ELEMENTS COMPOSANTS DU RESEAU

1. NOYAU CENTRAL (NC) constitué par la CCRN/CDI ; siège à Porto.
2. NOYAUX INTERCOMMUNAUX (NI) constitués par les 15 GAT de la région du Nord (cf. carte 2).
3. NOYAUX LOCAUX (NL) correspondent aux 84 communes de la région du Nord (cf. carte 3).
4. UNITE DE COORDINATION (UC) fonctionnant à côté du NC mais ayant des fonctions indépendantes et spécifiques, l'UC est constituée par un élément représentant chacun des niveaux territoriaux du réseau -central, supra-local et local, et pouvant faire appel à d'autres éléments tant que cela soit nécessaire.

4 - FONCTIONS DE CHAQUE ELEMENT COMPOSANT

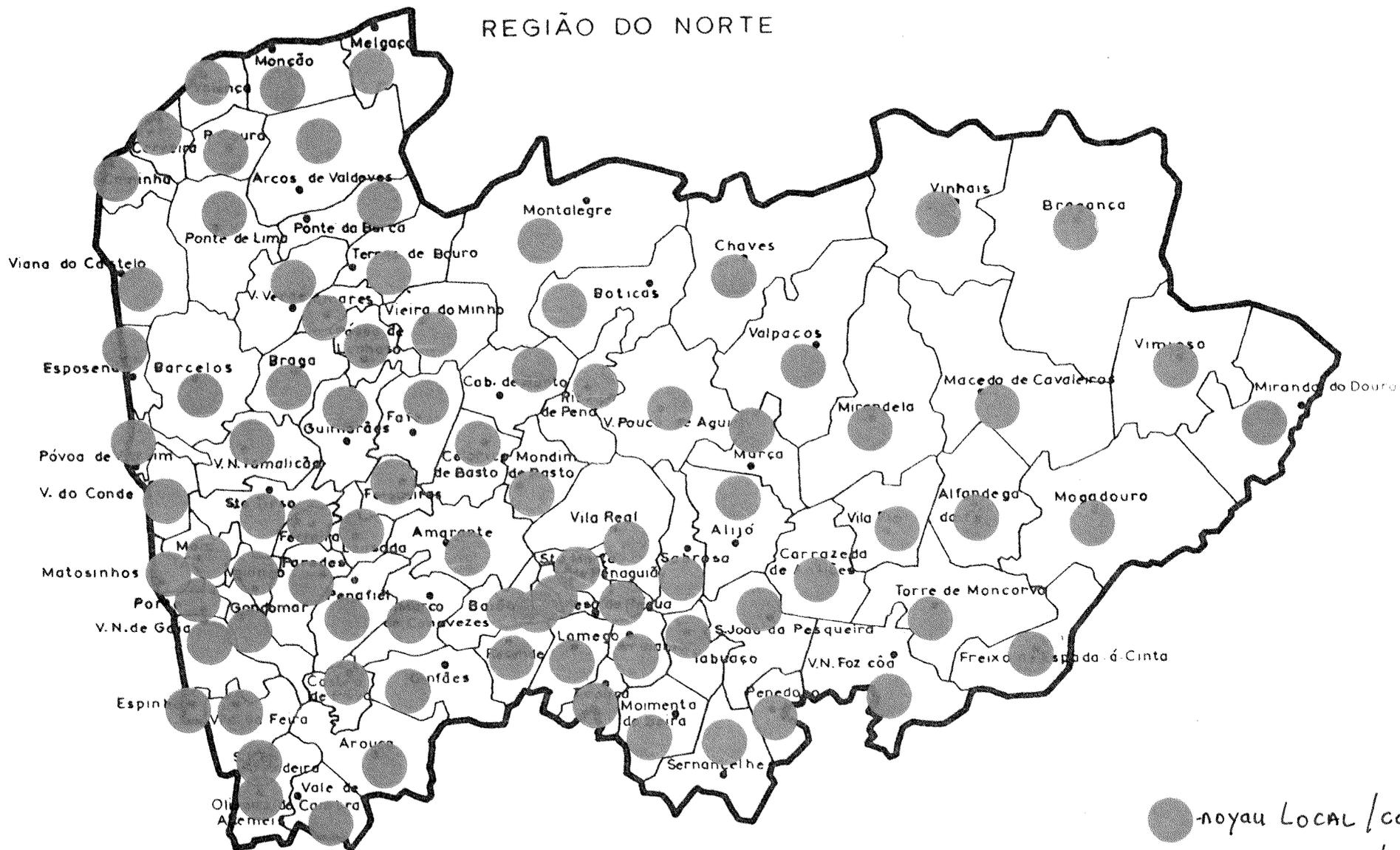
4.1. Fonctions du Noyau Central

a) fonctions documentaires

Les fonctions du Noyau Central s'exercent à tous les niveaux de la chaîne documentaire.

En ce qui concerne la collecte il aura à gérer tout le processus de sélection et approvisionnement, à travers ses différents aspects -recherche de sources, acquisitions, abonnements, échanges avec d'autres centres, etc...- tout en essayant d'atteindre un maximum d'exhaustivité, et tout en tenant compte des besoins généraux du réseau.

REGIÃO DO NORTE



- - noyau LOCAL / commune
- - noyau CENTRAL / C.C.R.N.
- - noyau INTERCOMMUNAL / G.A.T.

Il lui appartient aussi de traiter, stocker et maintenir les collections existantes afin qu'elles puissent être accessibles à tous les éléments du système.

Au niveau de la diffusion, les fonctions du NC revêtent une importance très particulière, de celle-ci dépendant en grande partie l'utilisation effective de l'information existante et, donc, l'efficacité du système (*).

Dans le but de rendre accessible à tous les éléments du réseau l'information existante dans chacun de ses éléments, on prévoit comme mesure très importante l'élaboration d'un catalogue collectif. En effet, les catalogues collectifs constituent un outil indispensable des organisations en coopération, en ce qu'ils rendent service à plusieurs niveaux documentaires, notamment en rationalisant les acquisitions, en facilitant la recherche documentaire, en améliorant l'accès aux documents primaires et en élargissant l'utilisation du potentiel informationnel existant.

L'élaboration de ce catalogue, quoique faite en collaboration avec les NI, appartiendra pour les aspects de coordination, mise en forme et reproduction au Noyau Central. Sa mise à jour devra être annuelle et faite dans les mêmes termes..

Pour ce qui est de son organisation interne il comprendra deux parties distinctes : catalogue d'entrées (existences) et catalogue de sorties (productions du réseau), présentant une architecture décentralisée modulaire afin de permettre une plus facile mise à jour.

Bien sûr, l'élaboration de ce catalogue collectif suppose des règles communes de catalogage.

(*) "L'utilisation effective, est la seule mesure irrécusable à la fois de l'utilité de la masse d'informations produites et de celle de la masse de documents rassemblés par les services spécialisés. Subsidiairement, elle est la mesure de l'efficacité de ceux-ci".

ANDERLA (G.). - L'information en 1985. - Paris : organisation de coopération et de développement économiques, 1973, p. 26.

Le Noyau Central diffusera aux Noyaux Intercommunaux son bulletin bi-mensuel qui comprendra en annexe(s) les références des documents entrés dans chaque NI.

Il s'agit là aussi d'un outil extrêmement important dans la mesure où il permet à tous les utilisateurs d'être à jour avec les dernières "entrées" et, bien sûr, de les demander. Dans ce cas, toute demande sera traitée de façon égale, c'est-à-dire que, quelque soit son origine elle sera satisfaite le plus rapidement possible moyennant l'envoi du document pour consultation, s'il s'agit d'un gros document, moyennant l'envoi d'une photocopie s'il s'agit d'un article de périodique ou de tout autre document dont la dimension (ou dans certains cas l'intérêt) puissent le justifier.

Dans le cas de plusieurs demandes simultanées d'un même document provenant de différents éléments, il appartiendra au NC de trouver (notamment à travers une recherche téléphonique rapide) l'ordre de priorité le moins nuisant aux intérêts des demandeurs, ou toute autre solution (acquisition de double, reproduction du document, etc...) capable d'éviter des délais dans la satisfaction de la demande. Pourtant, il ne faut pas oublier que ce problème n'est pas spécifique d'une organisation en coopération, la demande simultanée d'un même document par des utilisateurs internes d'un service étant fréquente.

Le processus de demande/réponse-envoi se fera à travers les communications téléphoniques et postales, suivant des règles établies à cette fin.

Ces règles ont comme but le contrôle de la circulation de documents dans le réseau ; on a essayé de se borner au minimum de réglementation indispensable au bon fonctionnement du système, en essayant d'éviter tout alourdissement bureaucratique et toute rigidité paralysante. Bref, on a essayé de faciliter et de rendre rapide le mouvement de va et vient des documents.

Le Noyau Central devra aussi faire la diffusion sur profil d'intérêt. Ces profils tracés, leur besoin de mise à jour pourra être détecté d'après l'analyse des demandes faites, d'après signalement fait dès les NI, ou à l'aide d'autres moyens (V^{E.G.}enquêtes sondage). Dans ce sens, et comme outil général de gestion,

le NC établira pour chaque NI un fichier comprenant des données sur le fonds documentaire du NI (termes globaux), données sur le personnel, c'est-à-dire, les utilisateurs et leurs profils, données concernant les demandes faites et satisfaites ou non satisfaites, le type de documents demandés et le type de réponse donnée à chaque demande bien que sur le délai de réponse.

Pour ce qui est des demandes d'information non existante dans le fonds documentaire du réseau, il appartiendra au NC de faire la recherche des sources, d'obtenir l'information recherchée et de la faire parvenir à l'élément demandeur ou bien, s'il en est le cas, d'établir le rapport entre la source de l'information recherchée et l'élément demandeur.

b) fonctions de liaison

Le Noyau Central doit jouer le rôle d'interlocuteur privilégié et avec les organismes régionaux (liaisons horizontales) et avec les organismes nationaux (liaisons verticales), en vue de l'établissement de relations de coopération, notamment, l'échange de documents.

c) fonctions d'appui et de formation

Le Noyau Central devra, selon indication de l'Unité de coordination appuyer les NI en ce qui concerne des problèmes techniques bien que jouer un rôle au niveau de la formation en recevant, toujours sous indication de l'UC, pour des stages pratiques, le personnel des NI.

4.2. Fonctions des Noyaux Intercommunaux

La participation des NI dans le réseau aura lieu, on l'a vu, aux niveaux de l'entrée et de la sortie, ce qui implique qu'ils aient à exécuter toutes les opérations qu'on groupe en général sous le nom de "gestion bibliothèque".

Ainsi, ils auront à augmenter, traiter, stocker et diffuser leur propre fonds documentaire afin de mettre en commun l'information qu'ils détiennent.

Le fonds documentaire existant déjà dans chaque NI varie énormément, allant de 500 documents dans l'un deux, à 6 documents

dans un autre, ce qui laisse soupçonner le besoin d'un grand input dans certains cas (cf. tableau 3).

En effet, chaque NI doit posséder un fonds minimal composé surtout de documents de base, d'ouvrages et périodiques à consultation fréquente, dits "usuels". Pour ce qui est de la plupart des périodiques, à l'exclusion des "usuels", on prévoit un grand recours aux fonds du NC, comme règle générale quoique non exclusive, le même principe étant valable en ce qui concerne les ouvrages.

Au besoin, un "fonds minimal type" peut être dressé par l'UC, basé sur des données concernant les besoins obtenues par des études de sondage préalables.

Il appartient donc à chaque NI de faire la "gestion" (latu sensu) de son fonds, chaque nouvelle entrée devant être signalée au NC qui se chargera de la diffuser à tous les éléments du réseau, ce qui aura en plus, l'avantage d'éviter des doubles indésirables.

Il faut remarquer que les NI détiennent un rôle important dans la récolte d'information locale, en général non publiée, mais indispensable dans le domaine en étude.

Les NI auront une importante fonction de relais entre leurs propres utilisateurs et le NC, ayant aussi à établir des relations inter-NI, aussi bien que des liens de collaboration avec les NL en préparant comme ça la deuxième phase.

Les NI devront participer à l'élaboration du catalogue collectif bien qu'à la mise à jour respective.

4.3. Fonctions de l'unité de coordination

Etant donné l'importance des fonctions de coordination pour la réussite du système et tout en tenant compte de la spécificité de ces fonctions-là, on a décidé de créer dans le Noyau Central une unité exclusivement dédiée à ces tâches-là. Ainsi, l'unité de coordination travaille en étroite collaboration avec le NC, tout en maintenant son indépendance vis à vis de celui-ci du fait même de sa composition et de ses attributions.

Dans le but d'obtenir une pluralité de points de vue et une perspective de l'ensemble du réseau, un élément représentant

chaque niveau territorial y participe.

Ainsi, l'unité de coordination est composée de façon permanente d'un élément du CDI/ CCRN, d'un élément de la Direction des services d'appui aux collectivités locales et d'un élément du Noyau régional de coordination des GAT (cf. tableau 1), pouvant faire appel à des éléments d'autres divisions de la CCRN, bien qu'à des éléments de chaque composant du système.

Les fonctions de cette unité recouvrent les aspects de planification, coordination proprement dite, appui, formation, normalisation, orientation et dynamisation (stimulation), et contrôle.

1. Planification :

La planification du réseau devra être un compromis entre l'évolution subie par le système et les objectifs à atteindre par celui-ci, les 2 facteurs se conditionnant mutuellement.

Chaque année, l'unité de coordination devra élaborer un plan contenant les objectifs et les lignes de politique à suivre tout en tenant compte des progrès vérifiés.

2. Coordination :

La coordination doit s'effectuer de façon constante à tous les niveaux du système. Elle devra être traduite en des actions de concertation et de compatibilisation couvrant tous les niveaux du système.

3. Appui :

La fonction d'appui revêt différentes formes allant de l'aide dans le choix du matériel ou du personnel, à l'établissement d'un "fonds minimal type" pour les NI, etc...

L'appui devra être prêté selon deux modes différents, c'est-à-dire qu'il devra d'un côté prendre une forme généralisée, celle-ci coexistant avec un appui cas à cas, adapté à chaque élément et à chaque situation particulière.

4. Formation :

L'influence de l'adéquate formation du personnel sur la réussite de l'organisation où il est inséré devient particulière-

ment importante dans le domaine de l'I.S.T.

Ainsi, l'unité de coordination devra chercher à établir pour le personnel des schémas adéquats de formation et de recyclage.

On prévoit pour le personnel de chaque NT un stage de formation théorique fait en collaboration avec le CEFA (*) dont les curricula seront établis en fonction et des caractéristiques du personnel à former et des tâches qui les attendent, tout en tenant compte des recommandations faites par les organisations internationales qui se sont penchées sur cette matière. Ce stage devra être suivi de stages pratiques de courte durée mais répétables, à effectuer dans le Noyau Central.

On envisage comme ça d'obtenir le double avantage de l'entraînement pratique à l'utilisation des techniques acquises pendant le cours théorique et de la familiarisation avec le fonctionnement du Noyau Central.

Mais, la formation comprend outre la préparation du personnel, un autre aspect tout aussi important : la sensibilisation des utilisateurs.

Là aussi, des actions devront être menées en collaboration avec le CEFA, revêtissant plusieurs formes : conférences, actions de vulgarisation, séminaires de très courte durée, éventuellement encadrés dans d'autres actions de formation, etc...

5. Normalisation :

La normalisation de techniques et procédures à l'intérieur du réseau est condition "sine qua non" de son bon fonctionnement, constituant dans une certaine mesure la contrepartie de la décentralisation.

Ainsi il est absolument indispensable qu'il y ait une uniformisation de règles et méthodes à tous les niveaux entre tous les éléments du système.

D'ailleurs, le personnel des NI devra dès le début de leur préparation être sensibilisé aux avantages de la normalisation.

(*) Centre d'Etudes de Formation Autarcique : Organisme dont le but est de former et recycler le personnel des collectivités locales (latu sensu) (cf. page 19).

Il appartiendra à l'unité de coordination de veiller à l'application des normes en vigueur, bien que de se tenir au courant de tout changement survenu dans ce domaine au niveau national et de communiquer aux éléments composants toute modification à introduire.

6. Orientation et dynamisation (stimulation) :

Il appartient à l'UC d'orienter et de stimuler le système, soit d'une façon globale (rôle de moteur), soit lorsqu'il détecte des déviations de parcours ou des écarts de développement, c'est-à-dire, lorsqu'il faut veiller à la cohérence de l'ensemble.

7. Contrôle (monitoring) :

Outre le contrôle de la circulation des documents, un autre procédé de contrôle doit être mis en place permettant d'étudier le contrôle du fonctionnement du propre système.

Il doit permettre notamment d'étudier les tendances et les fluctuations de la demande, de connaître les niveaux de satisfaction obtenus, de détecter, d'identifier et de corriger des erreurs.

Les fichiers tenus à jour pour chaque NI dans le NC (cf. page 38) serviront à cette fin, pouvant au besoin être complétés par des "points de situation" (obtenus au moyen d'enquêtes d'opinion, sondages ou autres moyens) et par des matrices de prestations où celles ci seront classées par ordre de préférence ou coefficient d'utilisation.

Le contrôle du système devra être fait par l'unité centrale en étroite collaboration avec le Noyau Central.

4.5. Fonctionnement du réseau

Le fonctionnement du réseau a été à peu près ébauché dans sa totalité au fur et à mesure qu'on a décrit chaque élément et les fonctions respectives.

Il reste maintenant à énoncer les principes de circulation de l'information à l'intérieur du réseau.

REGLES DE CIRCULATION DE L'INFORMATION A L'INTERIEUR DU RESEAU

La circulation de l'information à l'intérieur du réseau sera faite à travers le téléphone et la poste, les délais de ce dernier moyen de communication (1 à 2 jours) devant être pris en considération.

L'utilisation des documents devant être soumise à un minimum de réglementation sous peine de désordre total, on a ébauché quelques règles concernant le prêt de documents qui, tout en gardant au système sa flexibilité, permettront un contrôle minimal indispensable.

Le cas du prêt excepté on a trouvé mieux de ne pas encombrer le système par la création de règles rigides.

1. en vue de l'utilisation de l'information existante dans le réseau, notamment celle repérée dans le Bulletin Bibliographique, l'élément intéressé devra envoyer à l'élément possesseur une demande formelle par écrit ; cependant, dans le but d'écourter les délais de courrier la demande pourra être faite par téléphone et, si possible, immédiatement satisfaite, c'est-à-dire avant l'arrivée de la lettre-demande, dont, pourtant le besoin se maintient pour inclusion dans un fichier de demandes.
2. le délai maximum établi pour le prêt est de 10 jours (une semaine plus 3 jours/courrier).
3. cette période épuisée le document devra être rendu accompagné d'une lettre de remise.
4. l'organisme prêteur doit signaler la remise par l'envoi d'un accusé de réception.
5. la période prêt est renouvelable pour une période de prêt égale.
6. dans le cas de demandes retombant sur des articles de périodiques ou sur d'autres documents dont la dimension réduite puisse

le justifier, une photocopie sera envoyée à l'élément demandeur qui devra en accuser la réception et l'intégrer à son propre fonds.

7. dans les cas de perte d'un document, celui-ci devra être remplacé par un double.

8. les lettres de demande, remise et accusé de réception seront normalisées, les imprimés respectifs devant être établis et fournis par l'unité de coordination.

9. des documents rares ou même uniques, donc irremplaçables en cas de perte, un double (photocopie) devra être prêté et jamais l'original.

4 - MISE EN PLACE DU PROJET (1ère phase)

=====

1 - MOYENS NECESSAIRES

La mise en place de ce projet présente une assez grande économie de moyens, cette économie étant condition même de sa faisabilité.

Ainsi, en considérant d'un côté les contraintes économiques du pays et plus particulièrement de la région, et d'un autre côté le fait que la plupart des projets, quoique très bien élaborés, demeurent au stage de projet par manque des moyens nécessaires à leur mise en place, on a essayé de restreindre au minimum indispensable ces moyens, sans pour autant nuire aux objectifs globaux poursuivis.

On a, par contre, essayé de (ré-)utiliser au maximum les moyens existants et d'en extraire le plus grand rendement possible (*).

C'est surtout au niveau des Noyaux Intercommunaux que le besoin de mise en place de certains moyens se fait sentir, étant donné qu'ils vont s'initier à des tâches tout à fait nouvelles.

Le Noyau Central est, d'une façon générale, assez bien doté de moyens, quoique le développement de quelques fonctions puisse exiger le renforcement de quelques moyens.

(*) "Le Portugal a en lui-même un potentiel au niveau de ses ressources bibliographiques du personnel et des moyens techniques nécessaires et suffisants pour pouvoir répondre aux besoins nationaux dans le domaine de l'information... Cependant, il faut exploiter et profiter des ressources existantes de façon planifiée, cohérente, coordonnée et adaptable aux besoins des différentes régions du pays, en prenant compte de la réalité déjà existante et de leur stade de développement". PERICAO (M.R.).- L'information au Portugal et le système national d'information : mémoire de DESS en information scientifique, technique et économique. Lyon, 1980.

1.1. Ressources physiques :

- Matériel de reprographie : comme on l'a vu (cf. p 14) le Noyau Central possède un service de reprographie assez bien équipé qui peut être utilisé pour satisfaire les sollicitations de copies dont il sera l'objet (cf. tableau 6).

10 des 15 Noyaux intercommunaux possèdent une photocopieuse et dans certains cas d'autre matériel de reprographie, ceux qui n'en disposent pas (GAT'S de Baixo Cavado, A. Cavado, A. Ave, B. Tâmega et ~~V. Do Douro sul~~) pouvant recourir au matériel de la mairie qui leur est voisine très proche (cf. tableau 7).

- Matériel de bureau : tous les noyaux intercommunaux possèdent des machines à écrire dont l'emploi peut être partagé, l'utilisation pour le réseau n'occupant pas les 100 % du temps.

L'achat de matériel de rangement, fichiers, etc... pour les éléments qui n'en ont pas, ne représente pas une dépense globale très élevée, étant donnée la petite dimension des fonds existants. En outre, il s'agit de matériel vendu par modules et dont l'offre est grande sur le marché, ce qui fait qu'on n'ait pas besoin d'acheter en prévision du long terme, les achats initiaux pouvant donc dépasser de peu les besoins actuels.

Les augmentations de coût de la rubrique papeterie (papier, fiches, classeurs, etc) ne représentent pas un pourcentage significatif dans l'ensemble des dépenses des organismes.

Le montant destiné à l'acquisition de documents est variable selon les cas ; toutefois il sera très amorti pour les NI du fait que l'utilisation du fonds du NC remplace plusieurs achats.

En ce qui concerne le NC l'augmentation subie déterminera des accords éventuels de participation aux frais d'acquisition, le même devant se passer en ce qui concerne les frais de reprographie.

1.2. Ressources humaines :

Les Noyaux Intercommunaux ne possèdent pas de personnel formé dans le domaine de l'information et documentation.

Etant donnés, premièrement l'urgence dans le démarrage

du réseau, deuxièmement le petit mouvement qui ne justifie pas, dans la phase initiale, l'engagement de personnel en full-time, et troisièmement les contraintes auxquelles est sujette à ce moment l'embauche de personnel dans la fonction publique, qui impliquent des processus très longs et évidemment très lents, on propose comme action prioritaire la formation aux techniques documentaires de deux éléments (un du niveau moyen et un du niveau supérieur) appartenant déjà au cadre de personnel de chaque NI, afin de les rendre capables d'accomplir au plus tôt, les fonctions d'aide-documentaliste et de documentaliste.

Le choix des personnes à former appartiendra au Directeur du GAT qui peut demander pour ce faire le concours de l'unité de coordination.

La formation devra comprendre, on l'a vu, une partie théorique suivie d'un stage pratique à être effectué dans le NC).

Ensuite et avant que la deuxième phase du projet ne soit entamée, il sera nécessaire d'entreprendre la formation d'un autre élément (niveau supérieur), qui devra être préparé pour remplir (en full-time) les fonctions de documentaliste municipal.

1.3. Moyens budgétaires :

Les moyens budgétaires à affecter à ce projet découlent des moyens nécessaires énoncés dans les points précédents.

On ne saurait les considérer exorbitants, ni pour ce qui concerne les dépenses d'investissement, ni pour ce qui correspond aux dépenses de fonctionnement.

Dans la première phase les dépenses de fonctionnement (documents et photocopies) seront réparties proportionnellement à l'apport et à l'utilisation de chaque élément ; dans la deuxième phase les communes devront prendre en charge les besoins financiers des GAT.

TABLEAU 6 MATERIEL DE REPROGRAPHIE A LA C.C.R.N.

type de machine	marque	caractéristiques
photocopieuse	RANK XEROX 4000	photocopieuse recto - verso automatique, 45 copies/mn
photocopieuse	RANK XEROX 3450	format A3 x A3 2 possibilités de réduction capacité de tri : 15 exemplaires 30 copies /minutes
OFF - SET	GESTETNER 226	introduction et extraction automatique de négatif nettoyage automatique de blanket 7200 copies / heure
Ensemble producteur de négatifs	GESTETNER OE3	
Assembleuse	ACS 12	séparation jusqu'à 12 exemplaires avec table rotative de réception . Assemblage de 6000 pages / heure .
Thermo-relieuse	MULTIPLEX RX 1/12	Reliure faite par action des rayons infra-rouges sur un plastique .
MASSICOT	IDEAL 650/3	65 CM DE LARGEUR 8 cm de hauteur

TABLEAU 7

MATERIEL DE REPROGRAPHIE EXISTANT DANS LES GAT

GAT DE VALE DO MINHO

1 machine "Mutoh" 4701/S 1018
2 machines "Mutoh" 4701/S 1018
1 machine héliographique "RCWE", réf. 4750/3 - 212
Equipement "RANK XEROX" (photocopieuse)
1 massicot 3301/2 - 66
1 imprimante "TEXAS" PC 10013

GAT DE VALE DO LIMA

1 photocopieuse "Toshiba" BD-25-S-686886
1 machine héliographique "MARVEX" 120
1 machine "Mutoh" 470/1 -S 1018
1 machine "Mutoh" 470/1 -k 1018

GAT DE VALE DO AVE

1 photocopieuse "OCE" 1250
1 machine héliographique "MARVEX" 120

GAT DE VALE DO SOUSA

1 photocopieuse "Toshiba Fax" BD 25 S
1 machine héliographique "MARVEX"
1 machine héliographique "Hélios" 4750/6 - 800/3
avec chevalet n° 2/519

GAT DE ENTRE DOURO E VOUGA

- 1 machine héliographique "MARVEX" 120
- 1 massicot "Marvex"
- 1 duplicateur "Gestetner"
- 1 duplicateur électronique "Gestetner" modèle 444
- 1 photocopieuse "Gestetner" PF 11

GAT DE ALTO TAMEGA

- 1 photocopieuse "Omega" 203 n° 36062
- 1 massicot "Molin" 66
- 1 machine héliographique "Marvex" 120

GAT DE VALE DE DOURO NORTE

- 1 photocopieuse V-BIX 100
- 1 massicot
- 1 machine héliographique "Marvex" 803

GAT DE TERRA QUENTE TRANSMONTANA

- 1 photocopieuse Gestetner PF 11
- 1 massicot MOLIN 66
- 1 machine héliographique "Marvex" 120
- 1 machine héliographique "Marvex"

GAT DE TERRA FRIA TRANSMONTANA

- 1 machine héliographique "Marvex" 120
- 1 photocopieuse "Nashua" 2 990 308/064
- 1 massicot "Molin"

GAT DE VALE DO DOURO SUPERIOR

- 1 photocopieuse "Nashua"
- 1 massicot
- 1 machine héliographique "Marvex" 120

2 - TIMING

On n'ébauchera ici que le calendrier de priorités correspondant à la première phase.

Tout d'abord il faut préciser que le réseau de prêt aux NI se maintiendra sans changement tant que le réseau d'information n'aura pas démarré.

En ce qui concerne le réseau de diffusion/prêt aux NL, il sera mis en place le plus tôt possible ; la diffusion sera assurée par le NC jusqu'au début du fonctionnement du réseau d'information et, alors, cette fonction sera transférée aux NI.

Evidemment les actions prioritaires seront la formation du personnel et l'acquisition du matériel. Ce n'est qu'après qu'aura lieu la première fonction "documentaire" -le traitement des fonds existants et leur éventuelle augmentation.

Ce n'est que lorsque le personnel sera formé, qu'il pourra disposer du matériel nécessaire, et que les fonds seront traités, que les NI pourront contribuer à l'élaboration du catalogue collectif. Entretemps, cette action devra démarrer trois mois à l'avance dans le NC, étant données l'étendue de son fonds et ses fonctions de coordination de ce travail (cf. tableau 7).

Cette étape finie, le réseau pourra commencer à fonctionner.

TABLEAU 8
CALENDRIER DES
TRAVAUX

Mois ACTIONS	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18
FORMATION	///	///	///															
EQUIPEMENT DES N.I.	///	///																
TRAITEMENT DES FONDS DES N.I.				///	///	///	///	///	///									
CATALOGUE COLLECTIF							///	///	///	///	///	///						
FONCTIONNE- MENT EN RESEAU													///	///	///	///	///	///
RESEAU DE DIFFUSION ET PRET AUX N.L.	///	///	///	///	///	///	///	///	///	///	///	///	///	///	///	///	///	///
COORDINATION CONTROLE	///	///	///	///	///	///	///	///	///	///	///	///	///	///	///	///	///	///
ETABLISSEMENT DE FICHIERS DE DONNEES POUR LES N.L.													///	///	///	///	///	///
RESEAU DE DIFFUSION ET PRET AUX NI	///	///	///	///	///	///	///	///	///	///	///	///	///	///	///	///	///	///

5 - EXTENSION DU PROJET (2ème phase)

=====

Comme il a déjà été référé ce projet comprend deux phases qui doivent obligatoirement se succéder dans le temps, la deuxième ne pouvant être envisagée qu'après la mise en place de la première

Cet échelonnement permet, en outre, grâce à la flexibilité du système, d'introduire les ajustements que l'expérience puisse révéler comme nécessaires, après une première période de fonctionnement.

La nécessité, de la part des collectivités locales, de pouvoir disposer d'information adéquate, n'est pas un fait nouveau (*).

Bien sûr, cette nécessité-là s'accroît proportionnellement à l'augmentation des responsabilités et des pouvoirs détenus par les organes de décision locale.

En effet, toute décision devant être fondée sur de l'information, il devient évident, premièrement que la qualité et la quantité d'information sont conditions déterminantes de l'adéquation des prises de décision, et, deuxièmement, que le nombre de décisions à prendre détermine la quantité d'information d'information nécessaire (**).

(*) "As a group local authority staff have fairly high information needs". ROWLEY (J.E.), TURNER (C.M.). The Dissemination of information. London, A. Deutsch, 1978, p. 130.

(**) "The fundamental proposition in the economic theory of information is that questions concerning optimal resource allocation in any economic society cannot be divorced from questions concerning the extent to which economic agents know relevant features of their decision making environment and the extent to which they wish to alter the existing informational basis of their decisions". NEWMAN (G.) An institutional perspective of information. International social science journal, vol. XXVIII, n° 3, 1976, p. 467.

La notion de "documentation municipale" revêt donc un premier aspect, à notre avis prioritaire, d'information pour la décision (*).

Le deuxième aspect, dont on ne saurait pourtant ignorer l'importance, consiste d'un côté dans l'information aux populations, indispensable en toute société démocratiquement organisée et qui détermine comme effet-retour ce qu'on appelle en général "participation des populations" et, d'un autre côté en de l'information du type "divulgaration et renseignement".

Les deux aspects -information pour la décision et information aux populations- sont étroitement liés mais, c'est bien évident, le premier détermine le second en ce qu'aucune mesure ne pourra être soumise ou communiquée aux populations sans un choix préalable entre plusieurs options possibles, ce choix devant être basé sur une information adéquate et précise.

L'information dont les communes ont besoin comprend, ainsi, l'information scientifique et technique et l'information sur la réalité locale, les services qui s'en chargeront devant donc être assez performants.

L'hypothèse de création d'un service de ce type à chaque commune est tout de suite écartée par les mêmes raisons qui ont fait repousser la création de services d'appui technique au niveau communal (grande densité de communes sur la région qui fait qu'on trouve deux mairies dans un rayon de 20 km, prix élevé, préférence donnée à la création de 15 services performants au lieu de 84 services faibles). A ces raisons s'ajoute le souci d'éviter la nuisible prolifération de structures dans le domaine de l'information (**), ...

(*) "La documentation apparait comme l'auxiliaire privilégié de la gestion, et un outil de gestion". AUCLAIR (J.). La documentation municipale. I. La nécessité de la documentation municipale. Documentaliste, vol. 17, n° 2, mars-avril 1980, p. 51.

(**)"Nous venons de voir que pour les petites nations (20 millions d'habitants par ex.), il était préférable de limiter la prolifération des structures". OLIER (JH), DELMAS (B.). La planification des infrastructures nationales de documentation, de bibliothèques et d'archives. Paris : Unesco, 1974. p. 98.

tout en rentabilisant le potentiel installé aux NI (*). Finalement le succès déjà expérimenté par la création de services intercommunaux -les GAT- et la pratique de coopération qu'ils ont introduite, nous mènent à proposer l'attribution aux GAT de la responsabilité de l'information municipale ce qui, d'ailleurs, ne constitue pas une innovation et, comme principe, a d'autres avantages (**).

En effet, les GAT apparaissent comme des organismes particulièrement voués à cette tâche, d'autant plus que, pendant la première phase du projet, ils auront atteint un degré de développement qui leur permettra de faire face à leurs nouvelles fonctions et, notamment auront constitué un fonds assez remarquable où l'information locale détiendra un pourcentage assez significatif.

(*) "Seule la coopération intercommunale se traduisant par le recrutement d'un personnel intercommunal permettrait (...) que l'autonomie communale ne soit pas un vain mot."
Avis n° 2533 déposé le 12.10.1976 par le député Bouvard au nom de la Commission des lois institutionnelles, cité par AUCLAIR (J.). La documentation municipale II. L'organisation de la documentation municipale. Documentaliste, vol. 17, n° 3, mai-juin 1980, p. 109.

(**) "Une unité documentaire qui servirait 20 à 30 utilisateurs ne serait point rentable et point ne serait besoin de lui attribuer des centaines d'abonnements."
DEWEZE (A.). Projet de système national d'information scientifique et technique : République du Zaïre. Paris : Unesco, 1976, p. 23.

D'autres facteurs jouent en faveur de cette solution parmi lesquels le décret normatif 389/79 (31.12.79) qui charge les GAT de "la divulgation aux communes de la documentation et de l'information, qui puisse les intéresser" bien que de la collecte et traitement d'éléments d'information concernant les infrastructures, l'équipement, la prestation de services et d'autres aspects économiques et sociaux", et le fait que ce soient les communes (mairies) à orienter l'action des GAT, donc à "demander" ce qui produit que l'activité de ceux-ci soit toujours adéquate aux besoins existants.

Cependant, étant donné que cette phase ne pourra être mise en place qu'à moyen terme, et qu'il y a déjà, de la part des communes, des besoins qu'il faut satisfaire, on propose comme solution semi-satisfaisante et transitoire, l'établissement immédiat pour les communes d'un réseau informel de prêt et de diffusion semblable à celui mis en place pour les GAT, c'est-à-dire, la diffusion du Bulletin Bibliographique et la réponse aux demandes subséquentes.

Cette solution permettra en outre la collecte de données concernant la demande, utilisables et indispensables pour la mise au point de la 2ème phase du projet.

Au début ce sera au Noyau Central d'assurer cette prestation, les NI devant y participer au fur et à mesure de l'augmentation de leur capacité, jusqu'à ce qu'ils s'en chargent totalement. Comme ça les NI pourront acquérir une connaissance plus approfondie de leurs utilisateurs des NL et pourront aussi sensibiliser, de façon informelle, ces derniers aux avantages de l'information.

Enfin, le réseau de prêt établi à tous les niveaux (NI et NL) constituera le premier élément à intégrer au futur réseau d'information définitif.

CONCLUSION FINALE

+++++

On a essayé tout au long de cette étude de formuler des conclusions partielles, qu'on ne répètera pas ici. On se bornera donc, à formuler quelques recommandations.

1. Les systèmes de coopération dans le domaine de l'information scientifique et technique constituent, à ce moment, au Portugal, la seule solution capable de compenser le manque d'une politique globale d'information, devant donc être encouragés.
2. La réalité régionale, longtemps mise à l'écart, exige, du fait même de son nouveau statut, des efforts particuliers, notamment dans le domaine de l'information.
3. Le réseau proposé n'est ni ne prétend être unique, d'autres devant être créés à d'autres niveaux et dans d'autres secteurs, tout en s'articulant les uns aux autres, en vue de la création d'un système intégré de réseaux.
4. Le réseau proposé devra s'étendre à d'autres organismes régionaux intéressés, suivant des formules adéquates de compatibilisation, ceci devenant possible grâce à la flexibilité du système.

Finalement on veut souligner le rôle important du réseau proposé dans la construction d'une infrastructure régionale d'information, composée de noeuds capables de maîtriser la circulation des flux informationnels faite à travers des canaux de communication établis de façon opérationnelle. Il peut constituer l'embryon d'un sous-système de futur système national d'information.

A N N E X E S

- Demande par GAT, par thèmes, par an

- Evolution

GABINETE DO ALDO TÉCNICO VALE DO MINHO
SEDE: VALENÇA

GRANDES TEMAS	VOLUME DE PERÍODOS (1)						EVOLUÇÃO				NÍVEIS DE SATISFAÇÃO
	1978	%	1979	%	1980	%	78/79		79/80		
							n.º absolutos	%	n.º absolutos	%	
OBRA PÚBLICAS (equipamentos colectivos, habitação, infra-estruturas de transporte, segurança social)	29	12.9	36	10.6	52	10.6	+7	6.1	+16	10.6	
SANEAMENTO BÁSICO	23	10.3	32	9.5	51	10.4	+9	7.9	+19	12.6	
ORDENAMENTO DO TERRITÓRIO, PLANEAMENTO REGIONAL ANÁLISE REGIONAL.	10	4.5	15	4.4	26	5.3	+5	4.4	+11	7.3	
LEGISLAÇÃO	27	12.0	34	10.0	54	11.0	+7	6.1	+20	13.2	
AMBIENTE (riscos, poluição)	19	8.5	35	10.3	43	8.8	+16	14.0	+8	5.3	
INDÚSTRIA	17	7.6	26	7.7	33	6.7	+9	7.9	+7	4.6	
ENERGIA	9	4.0	13	3.8	18	3.7	+4	3.5	+5	3.3	
TURISMO (património artístico-cultural)	19	8.5	27	8.0	44	9.0	+8	7.0	+17	11.2	
APOSENTAMENTO DE RECURSOS	6	2.7	13	3.8	21	4.3	+7	6.1	+8	5.3	
AGRICULTURA, DESENVOLVIMENTO RURAL	12	5.4	16	4.7	18	3.7	+4	3.5	+2	1.3	
ADMINISTRAÇÃO PÚBLICA (central, regional e local, finanças públicas)	10	4.5	17	5.0	30	6.1	+7	6.1	+13	8.6	
DESENVOLVIMENTO SÓCIO-ECONÓMICO (projectos, financiamentos, C.E.C.)	14	6.2	27	8.0	43	8.8	+13	14.4	+16	10.6	
DIVERSOS (estatísticas, informações e documentações)	29	12.9	47	13.9	56	11.4	+18	15.8	+9	6.0	
TOTAL	224	100	338	100	489	100	+114	100	+151	100	

GABINETE DE APOIO TÉCNICO VALE DO LIMA
SEDE: VIANA DO CASTELO

GRANDES TEMAS	VOLUME DE PEDIDOS						EVOLUÇÃO				Níveis DE SATISFAÇÃO
	1978	%	1979	%	1980	%	78/79		79/80		
							n.º pedidos	%	n.º pedidos	%	
OBRAS PÚBLICAS (equipamentos colectivos, habitação, inf. de transportes, segurança social)	12	8.2	23	10.0	28	9.1	+11	13.2	+5	6.2	
SANEAMENTO BÁSICO	16	11.0	25	10.9	31	10.0	+9	10.8	+6	7.5	
ORDENAMENTO DO TERRITÓRIO, PLANEAMENTO REGIONAL ANÁLISE REGIONAL.	7	4.8	12	5.2	18	5.8	+5	6.0	+6	7.5	
LEGISLAÇÃO	18	12.3	21	9.2	32	10.4	+3	3.6	+11	13.8	
AMBIENTE (lixos, poluição)	10	6.8	17	7.4	23	7.4	+7	8.4	+6	7.5	
INDÚSTRIA	13	8.9	19	8.3	27	8.7	+6	7.2	+8	10.0	
ENERGIA	5	3.4	9	3.9	14	4.5	+4	4.8	+5	6.2	
TURISMO (património artístico-cultural)	14	9.6	24	10.5	33	10.7	+10	12.0	+9	11.2	
APROVEITAMENTO DE RECURSOS	5	3.4	11	4.8	17	5.5	+6	7.2	+6	7.5	
AGRICULTURA, DESENVOLVIMENTO RURAL	9	6.2	12	5.2	15	4.8	+3	3.6	+3	3.8	
ADMINISTRAÇÃO PÚBLICA (central, regional - local, finanças públicas)	8	5.5	12	5.2	19	6.1	+4	4.8	+7	8.8	
DESENVOLVIMENTO SÓCIO-ECONÓMICO (projectos, financiamentos, c.e.c.)	11	7.5	17	7.4	21	6.8	+6	7.2	+4	5.0	
DIVERSOS (estatísticas, informações e documentação)	18	12.3	27	11.8	31	10.0	+9	10.8	+4	5.0	
TOTAL	146	100	229	100	309	100	+83	100	+80	100	

GRANDES TEMAS	VOLUME DE PEDIDOS						EVOLUÇÃO				NÍVELS DE SATISFAÇÃO
	1978	%	1979	%	1980	%	78/79		79/80		
							n.º absolutos	%	n.º absolutos	%	
OBRAS PÚBLICAS (equipamentos colectivos, habitação, inf. de transportes, segurança social)	9	10.6	15	11.1	18	9.7	+6	12.0	+3	5.9	
SANEAMENTO BÁSICO	10	11.8	14	10.4	17	9.1	+4	8.0	+3	5.9	
ORDENAMENTO DO TERRITÓRIO, PLANEAMENTO REGIONAL ANÁLISE REGIONAL.	4	4.7	9	6.7	12	6.4	+5	10.0	+3	5.9	
LEGISLAÇÃO	11	12.9	16	11.8	21	11.3	+5	10.0	+5	9.8	
AMBIENTE (rios, poluição)	5	5.9	8	5.9	11	5.9	+3	6.0	+3	5.9	
INDÚSTRIA	7	8.2	12	8.9	17	9.1	+5	10.0	+5	9.8	
ENERGIA	2	2.4	5	3.7	7	3.8	+3	6.0	+2	3.9	
TURISMO (património artístico-cultural)	8	9.4	10	7.4	15	8.1	+2	4.0	+5	9.8	
APROVEITAMENTO DE RECURSOS	3	3.5	5	3.7	9	4.8	+2	4.0	+4	7.8	
AGRICULTURA, DESENVOLVIMENTO RURAL	5	5.9	7	5.2	11	5.9	+2	4.0	+4	7.8	
ADMINISTRAÇÃO PÚBLICA (central, regional - local, finanças públicas)	4	4.7	7	5.2	12	6.4	+3	6.0	+5	9.8	
DESENVOLVIMENTO SÓCIO-ECONÓMICO (projectos, financiamentos, C.E.C.)	7	8.2	12	8.9	15	8.1	+5	10.0	+3	5.9	
DIVERSOS (estatísticas, informações e documentação)	10	11.8	15	11.1	21	11.3	+5	10.0	+6	11.8	
TOTAL	85	100	135	100	186	100	+50	100	+51	100	

GABINETE DE TRABALHO TÉCNICO ALTO CAVADO
SEDE: BRAGA

GRANDES TEMAS	VOLUME DE PERÍODOS						EVOLUÇÃO				NÍVEIS DE SATISFAÇÃO
	1978	%	1979	%	1980	%	78/79		79/80		
							n.º soluções	%	n.º soluções	%	
OBRAS PÚBLICAS (equipamentos colectivos, habitações, infra de transportes, segurança social)	12	11.0	16	8.3	25	9.0	+4	4.8	+9	10.8	
SANEAMENTO BÁSICO	9	8.2	17	8.8	24	8.7	+8	9.5	+7	8.4	
ORDENAMENTO DO TERRITÓRIO, PLANEAMENTO REGIONAL ANÁLISE REGIONAL.	3	2.8	7	3.6	16	5.8	+4	4.8	+9	10.8	
LEGISLAÇÃO	14	12.8	23	11.9	27	9.8	+9	10.7	+4	4.8	
AMBIENTE (Rios, poluição)	4	3.7	7	3.6	13	4.7	+3	3.6	+6	7.2	
INDÚSTRIA	10	9.3	18	9.3	23	8.3	+8	9.5	+5	6.0	
ENERGIA	3	2.8	5	2.6	11	4.0	+2	2.4	+6	7.2	
TURISMO (património artístico-cultural)	10	9.2	19	9.8	23	8.3	+9	10.7	+4	4.8	
Aproveitamento de Recursos	3	2.8	9	4.7	15	5.4	+6	7.1	+6	7.2	
AGRICULTURA, DESENVOLVIMENTO RURAL	10	9.2	17	8.8	28	10.1	+7	8.3	+11	13.2	
ADMINISTRAÇÃO PÚBLICA (central, regional e local, finanças públicas)	8	7.3	14	7.2	19	6.9	+6	7.1	+5	6.0	
DESENVOLVIMENTO sócio-económico (projectos, financiamentos, C.E.C.)	7	6.4	16	8.3	22	8.0	+9	10.7	+6	7.2	
DIVERSOS (estatísticas, informações e documentação)	16	14.7	25	13.0	30	10.9	+9	10.7	+5	6.0	
TOTAL	109	100	193	100	276	100	+84	100	+83	100	

GABINETE DE APOIO TÉCNICO ALTO AVE
SEDE: FAFE

GRANDES TEMAS	VOLUME DE PEDIDOS						EVOLUÇÃO				Níveis DE SATISFAÇÃO
	1978	%	1979	%	1980	%	78/79		79/80		
							Resultados	%	Resultados	%	
OBRA PÚBLICAS (equipamentos colectivos, habitação, inf. de transportes, segurança social)	12	10.4	18	9.4	25	9.2	+6	7.9	+7	8.5	
SANEAMENTO BÁSICO	11	9.6	21	11.0	28	10.2	+10	13.2	+7	8.5	
ORDENAMENTO DO TERRITÓRIO, PLANEAMENTO REGIONAL ANÁLISE REGIONAL.	6	5.2	9	4.7	15	5.5	+3	3.9	+6	7.3	
LEGISLAÇÃO	10	8.7	15	7.8	22	8.0	+5	6.6	+7	8.5	
AMBIENTE (lixos, poluição)	7	6.1	13	6.8	19	7.0	+6	7.9	+6	7.3	
INDÚSTRIA	8	7.0	12	6.3	15	5.5	+4	5.3	+3	3.6	
ENERGIA	4	3.5	6	3.1	13	4.8	+2	2.6	+7	8.5	
TURISMO (património artístico-cultural)	9	7.8	13	6.8	21	7.7	+4	5.3	+8	9.8	
APROVEITAMENTO DE RECURSOS	5	4.3	7	3.7	11	4.0	+2	2.6	+4	4.9	
AGRICULTURA, DESENVOLVIMENTO RURAL	10	8.7	19	9.9	27	9.9	+9	11.8	+8	9.8	
ADMINISTRAÇÃO PÚBLICA (central, regional - local, finanças públicas)	8	7.0	18	9.4	25	9.2	+10	13.2	+7	8.5	
DESENVOLVIMENTO SÓCIO-ECONÓMICO (projectos, financiamentos, c.e.c.)	7	6.1	13	6.8	19	7.0	+6	7.9	+6	7.3	
DIVERSOS (estatísticas, informações e documentação)	18	15.6	27	14.1	33	12.1	+9	11.8	+6	7.3	
TOTAL	115	100	191	100	273	100	+76	100	+82	100	

GABINETE DE APOIO TÉCNICO VALE DO AVE
SEDE: RIBA D' AVE

GRANDES TEMAS	VOLUME DE PEDIDOS						EVOLUÇÃO				Níveis DE SATISFAÇÃO
	1978	%	1979	%	1980	%	78/79		79/80		
							n.º absolutos	%	n.º absolutos	%	
OBRA PÚBLICAS (equipamentos colectivos, habitação, inf. de transportes, segurança social)	21	13.6	29	11.0	33	8.9	+8	7.3	+4	3.7	
SANEAMENTO BÁSICO	14	9.1	27	10.3	38	10.3	+13	11.9	+11	10.3	
ORDENAMENTO DO TERRITÓRIO, PLANEAMENTO REGIONAL ANÁLISE REGIONAL.	6	3.9	15	5.7	23	6.2	+9	8.2	+8	7.5	
LEGISLAÇÃO	15	9.7	22	8.4	27	7.3	+7	6.4	+5	4.7	
AMBIENTE (Rios, poluição)	14	9.1	29	11.0	42	11.4	+15	13.8	+13	12.1	
INDÚSTRIA	11	7.1	23	8.7	30	8.1	+12	11.0	+7	6.5	
ENERGIA	5	3.2	9	3.4	13	3.5	+4	3.7	+4	3.7	
TURISMO (património artístico-cultural)	14	9.1	24	9.1	29	7.8	+10	9.2	+5	4.7	
APOSEITAMENTO DE RECURSOS	6	3.9	11	4.2	19	5.1	+5	4.6	+8	7.5	
AGRICULTURA, DESENVOLVIMENTO RURAL	10	6.5	13	4.9	21	5.7	+3	2.8	+8	7.5	
ADMINISTRAÇÃO PÚBLICA (central, regional - local, finanças públicas)	8	5.2	17	6.5	27	7.3	+9	8.2	+10	9.3	
DESENVOLVIMENTO SÓCIO-ECONÓMICO (projectos, financiamentos, c.e.c.)	11	7.1	19	7.2	31	8.4	+8	7.3	+12	11.2	
DIVERSOS (estatísticas, informações e documentação)	19	12.3	25	9.5	37	10.0	+6	5.5	+12	11.2	
TOTAL	154	100	263	100	370	100	+109	100	+107	100	

GABINETE DE APOIO TÉCNICO VALE DO SOUSA
SEDE: PENAFIEL

GRANDES TEMAS	VOLUME DE PEDIDOS						EVOLUÇÃO				Níveis DE SATISFAÇÃO
	1978	%	1979	%	1980	%	78/79		79/80		
							n.º absolut	%	n.º absolut	%	
OBRA S PÚBLICAS (equipamentos colectivos, habitação, inf. de transportes, segurança social)	15	8.5	21	7.6	43	10.8	+6	6.1	+22	18.3	
SANEAMENTO BÁSICO	16	9.0	23	8.3	37	9.3	+7	7.1	+14	11.7	
ORDENAMENTO DO TERRITÓRIO, PLANEAMENTO REGIONAL ANÁLISE REGIONAL	9	5.1	13	4.7	21	5.3	+4	4.0	+8	6.7	
LEGISLAÇÃO	23	13.0	29	10.5	33	8.3	+6	6.1	+4	3.3	
AMBIENTE (lixos, poluição)	11	6.2	22	8.0	34	8.6	+11	11.1	+12	10.0	
INDÚSTRIA	16	9.0	23	8.3	35	8.8	+7	7.1	+12	10.0	
ENERGIA	7	4.0	13	4.7	19	4.8	+6	6.1	+6	5.0	
TURISMO (património artístico-cultural)	11	6.2	23	8.3	29	7.3	+12	12.1	+6	5.0	
Aproveitamento de Recursos	8	4.5	15	5.4	24	6.1	+7	7.1	+9	7.5	
AGRICULTURA, DESENVOLVIMENTO RURAL	17	9.6	22	8.0	27	6.8	+5	5.0	+5	4.2	
ADMINISTRAÇÃO PÚBLICA (central, regional - local, finanças públicas)	13	7.3	23	8.3	32	8.1	+10	10.1	+9	7.5	
DESENVOLVIMENTO SÓCIO-ECONÓMICO (projectos, financiamentos, C.E.E.)	7	4.0	12	4.3	19	4.8	+5	5.0	+7	5.8	
DIVERSOS (estatísticas, informações e documentação)	24	13.6	37	13.4	43	10.8	+13	13.1	+6	5.0	
TOTAL	177	100	276	100	396	100	+99	100	+120	100	

GABINETE DE APOIO TÉCNICO ENTRE DOURO E VOUGA
SEDE: S. JOÃO DA MADEIRA

GRANDES TEMAS	VOLUME DE PEDIDOS						EVOLUÇÃO				NÍVELS DE SATISFAÇÃO
	1978	%	1979	%	1980	%	78/79		79/80		
							Nº ass. / N.º	%	Nº ass. / N.º	%	
OBRA PÚBLICAS (equipamentos colectivos, habitação, inf. de transportes, segurança social)	10	10.1	18	10.6	27	10.8	+8	11.3	+9	11.4	
SANEAMENTO BÁSICO	12	12.1	21	12.4	30	12.0	+9	12.7	+9	11.4	
ORDENAMENTO DO TERRITÓRIO, PLANEAMENTO REGIONAL ANÁLISE REGIONAL.	4	4.0	7	4.1	10	4.0	+3	4.2	+3	3.8	
LEGISLAÇÃO	9	9.1	13	7.6	19	7.6	+4	5.6	+6	7.6	
AMBIENTE (riscos, poluição)	4	4.0	7	4.1	10	4.0	+3	4.2	+3	3.8	
INDÚSTRIA	12	12.1	19	11.2	27	10.8	+7	9.8	+8	10.1	
ENERGIA	3	3.0	8	4.7	15	6.0	+5	7.0	+7	8.9	
TURISMO (património artístico-cultural)	7	7.1	17	10.0	23	9.2	+10	14.1	+6	7.6	
APROVEITAMENTO DE RECURSOS	5	5.1	11	6.5	16	6.4	+6	8.4	+5	6.3	
AGRICULTURA, DESENVOLVIMENTO RURAL	4	4.0	9	5.3	13	5.2	+5	7.0	+4	5.1	
ADMINISTRAÇÃO PÚBLICA (central, regional - local, finanças públicas)	9	9.1	11	6.5	14	5.6	+2	2.8	+3	3.8	
DESENVOLVIMENTO SOCIO-ECONÓMICO (projectos, financiamentos, c.e.c.)	7	7.1	10	5.9	17	6.8	+3	4.2	+7	8.9	
DIVERSOS (estatísticas, informações e documentação)	13	13.1	19	11.2	28	11.2	+6	8.4	+9	11.4	
TOTAL	99	100	170	100	249	100	+71	100	+79	100	

GABINETE DE APOIO TÉCNICO BAIXO TÂMEGA
SEDE: AMARANTE

GRANDES TEMAS	VOLUME DE PEDIDOS						EVOLUÇÃO				Níveis DE SATISFAÇÃO
	1978	%	1979	%	1980	%	78/79		79/80		
							N.º assiduos	%	N.º assiduos	%	
OBRAS PÚBLICAS (equipamentos colectivos, habitação, inf. de transportes, segurança social)	30	12.6	37	10.4	54	10.3	+7	6.0	+17	10.0	
SANEAMENTO BÁSICO	27	11.3	32	9.0	55	10.5	+5	4.3	+23	13.6	
ORDENAMENTO DO TERRITÓRIO, PLANEAMENTO REGIONAL ANÁLISE REGIONAL.	11	4.6	19	5.4	31	5.9	+8	6.9	+12	7.1	
LEGISLAÇÃO	29	12.1	39	11.0	57	10.9	+10	8.6	+18	10.6	
AMBIENTE (lixos, poluição)	17	7.1	32	9.0	44	8.4	+15	12.9	+12	7.1	
INDÚSTRIA	19	7.9	25	7.0	30	5.7	+6	5.2	+5	3.0	
ENERGIA	9	3.8	12	3.4	21	4.0	+3	2.6	+9	5.3	
TURISMO (património artístico-cultural)	18	7.5	27	7.6	41	7.8	+9	7.8	+14	8.3	
Aproveitamento de Recursos	7	2.9	12	3.4	23	4.4	+5	4.3	+11	6.5	
AGRICULTURA, DESENVOLVIMENTO RURAL	14	5.8	24	6.8	35	6.7	+10	8.6	+11	6.5	
ADMINISTRAÇÃO PÚBLICA (central, regional e local, finanças públicas)	11	4.6	19	5.4	28	5.3	+8	6.9	+9	5.3	
DESENVOLVIMENTO SÓCIO-ECONÓMICO (projectos, financiamentos, C.E.E.)	15	6.3	28	7.9	47	9.0	+13	11.2	+19	11.2	
DIVERSOS (estatísticas, informações e documentação)	32	13.4	49	13.8	58	11.1	+17	14.6	+9	5.3	
TOTAL	239	100	355	100	524	100	+16	100	+169	100	

GABINETE DE AÚDIO TÉCNICO ALTO TÂMÉGA
SEDE: CHAVES

GRANDES TEMAS	VOLUME DE PERÍODOS						EVOLUÇÃO				Níveis DE SATISFAÇÃO
	1978	%	1979	%	1980	%	78/79		79/80		
							n.º absolutos	%	n.º absolutos	%	
OBRAS PÚBLICAS (equipamentos colectivos, habitações, inf. de transportes, segurança social)	10	9.1	14	7.5	26	9.0	+4	5.2	+12	12.0	
SANEAMENTO BÁSICO	12	10.9	19	10.2	31	10.8	+7	9.1	+12	12.0	
ORDENAMENTO DO TERRITÓRIO, PLANEAMENTO REGIONAL, ANÁLISE REGIONAL.	5	4.5	9	4.8	13	4.5	+4	5.2	+4	4.0	
LEGISLAÇÃO	9	8.2	14	7.5	22	7.7	+5	6.5	+8	8.0	
AMBIENTE (Rios, poluição)	5	4.5	8	4.3	12	4.2	+3	3.9	+4	4.0	
INDÚSTRIA	10	9.1	17	9.1	24	8.4	+7	9.1	+7	7.0	
ENERGIA	4	3.6	7	3.7	11	3.8	+3	3.9	+4	4.0	
TURISMO (património artístico-cultural)	12	10.9	19	10.2	27	9.4	+7	9.1	+8	8.0	
APROVEITAMENTO DE RECURSOS	5	4.5	12	6.4	17	5.9	+7	9.1	+5	5.0	
AGRICULTURA, DESENVOLVIMENTO RURAL	10	9.1	17	9.1	28	9.8	+7	9.1	+11	11.0	
ADMINISTRAÇÃO PÚBLICA (central, regional - local, finanças públicas)	8	7.3	17	9.1	25	8.7	+9	11.7	+8	8.0	
DESENVOLVIMENTO SÓCIO-ECONÓMICO (projectos, financiamentos, c.e.c.)	6	5.4	11	5.9	17	5.9	+5	6.5	+6	6.0	
DIVERSOS (estatísticas, informações e documentações)	14	12.7	23	12.3	34	11.8	+9	11.7	+11	11.0	
TOTAL	110	100	187	100	287	100	+77	100	+100	100	

GABINETE DE APOIO TÉCNICO VALE DO DOURO NORTE
SEDE : VILA REAL

GRANDES TEMAS	VOLUME DE PERÍODOS						EVOLUÇÃO				NÍVEIS DE SATISFAÇÃO
	1978	%	1979	%	1980	%	78/79		79/80		
							absolutos	%	absolutos	%	
OBRAS PÚBLICAS (equipamentos colectivos, habitações, inf. de transportes, segurança social)	12	10.3	19	10.3	26	9.4	+7	10.1	+7	7.8	
SANEAMENTO BÁSICO	10	8.6	18	9.7	29	10.5	+8	11.6	+11	12.2	
ORDENAMENTO DO TERRITÓRIO, PLANEAMENTO REGIONAL, ANÁLISE REGIONAL.	7	6.0	11	5.9	23	8.4	+4	5.8	+12	13.3	
LEGISLAÇÃO	11	9.5	14	7.6	19	6.9	+3	4.3	+5	5.6	
AMBIENTE (riscos, poluição)	6	5.2	9	4.9	13	4.7	+3	4.3	+4	4.4	
INDUSTRIA	9	7.8	14	7.6	18	6.5	+5	7.2	+4	4.4	
ENERGIA	3	2.6	6	3.2	12	4.4	+3	4.3	+6	6.7	
TURISMO (património artístico-cultural)	11	9.5	19	10.3	25	9.1	+8	11.6	+6	6.7	
APOSEITAMENTO DE RECURSOS	4	3.4	6	3.2	9	3.3	+2	2.9	+3	3.3	
AGRICULTURA, DESENVOLVIMENTO RURAL	12	10.3	17	9.2	24	8.7	+5	7.2	+7	7.8	
ADMINISTRAÇÃO PÚBLICA (central, regional - local, finanças públicas)	8	6.9	15	8.1	22	8.0	+7	10.1	+7	7.8	
DESENVOLVIMENTO SÓCIO-ECONÓMICO (projectos, financiamentos, c.c.e.)	7	6.0	16	8.6	23	8.4	+9	13.0	+7	7.8	
DIVERSOS (estatísticas, informações e documentações)	16	13.8	21	11.4	32	11.6	+5	7.2	+11	12.2	
TOTAL	116	100	185	100	275	100	+69	100	+90	100	

GABINETE DE APOIO TÉCNICO VALE DO DOURO SUL
SEDE: LAMEGO

GRANDES TEMAS	VOLUME DE PEDIDOS						EVOLUÇÃO				NÍVELS DE SATISFAÇÃO
	1978	%	1979	%	1980	%	78/79		79/80		
							n.º absolutos	%	n.º absolutos	%	
OBRA PÚBLICAS (Equipamentos colectivos, habitação, inf. de transportes, segurança social)	10	9.5	16	9.2	21	7.6	+6	8.8	+5	4.8	
SANEAMENTO BÁSICO	12	11.4	19	11.0	23	8.3	+7	10.3	+4	3.8	
ORDENAMENTO DO TERRITÓRIO, PLANEAMENTO REGIONAL ANÁLISE REGIONAL.	4	3.8	7	4.0	15	5.4	+3	4.4	+8	7.7	
LEGISLAÇÃO	13	12.4	18	10.4	26	9.4	+5	7.4	+8	7.7	
AMBIENTE (lixos, poluição)	4	3.8	7	4.0	13	4.7	+3	4.4	+6	5.8	
INDUSTRIA	11	10.5	13	7.5	20	7.2	+2	2.9	+7	6.7	
ENERGIA	2	1.9	7	4.0	11	4.0	+5	7.4	+4	3.8	
TURISMO (património artístico-cultural)	10	9.5	17	9.8	23	8.3	+7	10.3	+6	5.8	
APROVEITAMENTO DE RECURSOS	4	3.8	9	5.2	18	6.5	+5	7.4	+9	8.6	
AGRICULTURA, DESENVOLVIMENTO RURAL	9	8.6	14	8.1	26	9.4	+5	7.4	+12	11.5	
ADMINISTRAÇÃO PÚBLICA (central, regional - local, finanças públicas)	5	4.8	9	5.2	19	6.8	+4	5.9	+10	9.6	
DESENVOLVIMENTO SÓCIO-ECONÓMICO (projectos, financiamentos, C.E.C.)	6	5.7	13	7.5	25	9.0	+7	10.3	+12	11.5	
DIVERSOS (estatísticas, informações e documentação)	15	14.3	24	13.9	37	13.4	+9	13.2	+13	12.5	
TOTAL	105	100	173	100	277	100	+68	100	+104	100	

Gabinete de Apoio Técnico TERRA QUENTE TRANSMONTANA
SEDE: MIRANDELA

GRANDES TEMAS	VOLUME DE PEDIDOS						EVOLUÇÃO				NÍVELS DE SATISFAÇÃO
	1978	%	1979	%	1980	%	78/79		79/80		
							absolutos	%	absolutos	%	
OBRA PÚBLICAS (equipamentos colectivos, habitação, inf. de transportes, segurança social)	12	9.4	19	8.9	28	8.6	+7	8.1	+9	8.1	
SANEAMENTO BÁSICO	16	12.5	21	9.8	32	9.8	+5	5.8	+11	9.9	
ORDENAMENTO DO TERRITÓRIO, PLANEAMENTO REGIONAL ANÁLISE REGIONAL.	4	3.1	11	5.1	20	6.2	+7	8.1	+9	8.1	
LEGISLAÇÃO	17	13.3	23	10.7	29	8.9	+6	7.0	+6	5.4	
AMBIENTE (lixos, poluição)	7	5.5	16	7.5	25	7.7	+9	10.5	+9	8.1	
INDÚSTRIA	9	7.0	13	6.1	19	5.8	+4	4.6	+6	5.4	
ENERGIA	4	3.1	9	4.2	17	5.2	+5	5.8	+8	7.2	
TURISMO (património artístico-cultural)	11	8.6	19	8.9	29	8.9	+8	9.3	+10	9.0	
APROVEITAMENTO DE RECURSOS	5	3.9	12	5.6	23	7.1	+7	8.1	+11	9.9	
AGRICULTURA, DESENVOLVIMENTO RURAL	15	11.7	26	12.1	34	10.5	+11	12.8	+8	7.2	
ADMINISTRAÇÃO PÚBLICA (central, regional e local, finanças públicas)	9	7.0	12	5.6	23	7.1	+3	3.5	+11	9.9	
DESENVOLVIMENTO SÓCIO-ECONÓMICO (projectos, financiamentos, c.e.e.)	8	6.2	12	5.6	18	5.5	+4	4.6	+6	5.4	
DIVERSOS (estatísticas, informações e documentação)	11	8.6	21	9.8	28	8.6	+10	11.6	+7	6.3	
TOTAL	128	100	214	100	325	100	+86	100	+111	100	

GABINETE D. APOIO TÉCNICO TERRA FRIA TRANSMONTANA
SEDE: BRAGANÇA

GRANDES TEMAS	VOLUME DE PEDIDOS						EVOLUÇÃO				Níveis DE SATISFAÇÃO
	1978	%	1979	%	1980	%	78/79		79/80		
							n.º absolutos	%	n.º absolutos	%	
OBRA PÚBLICAS (equipamentos colectivos, habitação, infra de transportes, segurança social)	15	11.3	23	9.6	31	8.6	+8	7.5	+8	6.7	
SANEAMENTO BÁSICO	17	12.8	26	10.8	37	10.3	+9	8.4	+11	9.2	
ORDENAMENTO DO TERRITÓRIO, PLANEAMENTO REGIONAL ANALISE REGIONAL.	6	4.5	17	7.1	28	7.8	+11	10.3	+11	9.2	
LEGISLAÇÃO	14	10.5	27	11.2	31	8.6	+13	12.1	+4	3.4	
AMBIENTE (lixas, poluição)	6	4.5	13	5.4	27	7.5	+7	6.5	+14	11.8	
INDÚSTRIA	13	9.8	19	7.9	23	6.4	+6	5.6	+4	3.4	
ENERGIA	3	2.2	11	4.6	20	5.6	+8	7.5	+9	7.6	
TURISMO (património artístico-cultural)	9	6.8	15	6.2	27	7.5	+6	5.6	+12	10.1	
APROVEITAMENTO DE RECURSOS	6	4.5	11	4.6	19	5.3	+5	4.7	+8	6.7	
AGRICULTURA, DESENVOLVIMENTO RURAL	12	9.0	22	9.2	37	10.3	+10	9.3	+15	12.6	
ADMINISTRAÇÃO PÚBLICA (central, regional e local, finanças públicas)	7	5.3	12	5.0	21	5.8	+5	4.7	+9	7.6	
DESENVOLVIMENTO SÓCIO-ECONÓMICO (projectos, financiamentos, C.E.C.)	11	8.3	19	7.9	27	7.5	+8	7.5	+8	6.7	
DIVERSOS (estatísticas, informações e documentação)	14	10.5	25	10.4	31	8.6	+11	10.3	+6	5.0	
TOTAL	133	100	240	100	359	100	+107	100	+119	100	

GABINETE DE APOIO TÉCNICO VALE DO DOURO SUPERIOR
SEDE: TORRE DE MONCORVO

GRANDES TEMAS	VOLUME DE PEDIDOS						EVOLUÇÃO				Níveis DE SATISFAÇÃO
	1978	%	1979	%	1980	%	78/79		79/80		
							n.º absolutos	%	n.º absolutos	%	
OBRA PÚBLICAS (equipamentos colectivos, habitação, inf. de transportes, segurança social)	25	13.0	33	10.7	47	10.8	+8	7.0	+14	11.0	
SANEAMENTO BÁSICO	19	9.8	27	8.8	49	11.3	+8	7.0	+22	17.3	
ORDENAMENTO DO TERRITÓRIO, PLANEAMENTO REGIONAL ANÁLISE REGIONAL.	8	4.1	13	4.2	21	4.8	+5	4.3	+8	6.3	
LEGISLAÇÃO	21	10.9	29	9.4	48	11.0	+8	7.0	+19	15.0	
AMBIENTE (lixos, poluição)	15	7.8	31	10.1	39	9.0	+16	13.9	+8	6.3	
INDÚSTRIA	14	7.2	21	6.8	29	6.7	+7	6.1	+8	6.3	
ENERGIA	9	4.6	12	3.9	21	4.8	+3	2.6	+9	7.1	
TURISMO (património artístico-cultural)	15	7.8	26	8.4	32	7.4	+11	9.6	+6	4.7	
APROVEITAMENTO DE RECURSOS	7	3.6	15	4.9	19	4.4	+8	7.0	+4	3.1	
AGRICULTURA, DESENVOLVIMENTO RURAL	14	7.2	19	6.2	25	5.7	+5	4.3	+6	4.7	
ADMINISTRAÇÃO PÚBLICA (central, regional e local, finanças públicas)	9	4.6	18	5.8	28	6.4	+9	7.8	+10	7.9	
DESENVOLVIMENTO SÓCIO-ECONÓMICO (projectos, financiamentos, C.E.C.)	11	5.7	17	5.5	26	6.0	+6	5.2	+9	7.1	
DIVERSOS (estatísticas, informações e documentação)	26	13.5	47	15.2	51	11.7	+21	18.3	+4	3.1	
TOTAL	193	100	308	100	435	100	+115	100	+127	100	

B I B L I O G R A P H I E

=====

- ABREU NUNES (L.F.). - La Situation de l'information scientifique et technique au Portugal. In : Documentaliste, vol. 18, n° 2, mars-avril 1981, p. 47-52.
- ADBS/ ANRT. IDT 81. Information. Documentation. Télématique. 4ème congrès. Versailles 13, 14, 15 mai 1981. Textes des communications. Paris : ADBS/ANRT, 1981. 408 p.
- ANDERLA (G.). - L'Information en 1985. Une étude prévisionnelle des besoins et des ressources. Paris : OCDE, 1973. 142 p.
- ATHERTON (P.). - Manuel pour les systèmes et services d'information. Paris : Unesco, 1977, 299 p.
- AUCLAIR (J.C.). - La Documentation municipale. I. La nécessité de la documentation municipale. In : Documentaliste, vol. 17, n° 2 mars-avril 1980, p. 47-53.
- AUCLAIR (J.C.). - La Documentation municipale II. L'organisation de la documentation municipale. In : Documentaliste, vol. 17, n° 3 mai-juin 1980, p. 107-116.
- BECKER (J.). - Le Point sur la planification des réseaux de bibliothèques aux Etats-Unis d'Amérique. In : Bulletin de l'Unesco à l'intention des bibliothèques, vol. XXXI, n° 2, mars-avril 1977, p. 87-97.
- BERNARDIN (O.). - Le coût de la documentation. Principes et méthodes de calcul. Paris : Editions d'organisation, 1972, 131 p.
- CABRAL (A.). et al. - Rede de informação para o planeamento. In : I Encontro Luso-Espanhol de Informação Científica e Técnica. Vol. 1. Lisboa : INIC, 1979. - p. 249-262.
- CHANDLER (G.). - La planification des systèmes nationaux d'information en Australie avec quelques renseignements sur la Papouasie-Nouvelle Guinée et la Nouvelle Zélande. In : Bulletin de l'Unesco à l'intention des bibliothèques, vol. XXXI, n° 2, mars-avril 1977, p. 110-120.
- DEWEZE (A.). - Projet de système national d'information scientifique et technique. République du Zaïre. Paris : Unesco, 1976. 107 p.
- EVANS (A.J.). et ali. Formation des utilisateurs de l'information scientifique et technique. Guide de l'UNISIST pour les enseignants. Paris : Unesco, 1977. 201 p.
- FOLDI (T.). - Economic information : demand and organization. In : International social Science journal, vol. XXVIII, n° 3, 1976 p. 518-550.
- GORMAN (G.E.), SHAW (L.). - Improving information flows on current development research : a western european perspective. In : International social science journal, vol. XXX, n° 4, 1978, p. 020-013

- GREEN (S.). - Le NATIS, thème pour les années 70. In : Bulletin de l'Unesco à l'intention des biblioth., vol. XXIX, n° 3, 1975, p.125-131.
- GREEN (S.). - L'organisation de la planification des activités de bibliothèque au Royaume-Uni dans le contexte NATIS . In : bulletin de l'Unesco à l'intention des bibliothèques, vol. XXXI, n° 2, mars-avril 1977, p. 77-86.
- GUILLOUX (R.). - Réseaux et systèmes de documentation : textes / réunis par Raymond Guilloux. Paris : Gauthier-Villars, 1975, 339 p. - (Coll. documentation et information).
- ISO/ UNESCO. - Transfert de l'information. Paris : Unesco, 1977. 518 p. - (Recueil de normes ISO 1).
- KARLANDER (B.), SEM-SANDBERG (S.). - Information networks for on-line bibliographic retrieval. - Paris : Unesco, 1977, 130 p.
- KEDROVSKIJ (D.). - Le système national d'information scientifique et technique en URSS. In : Bulletin de l'Unesco à l'intention des bibliothèques, vol. XXXI, n° 2, mars-avril 1977, p. 98-109.
- KEREN (C.), Principes directeurs pour la planification des systèmes nationaux d'information scientifique et technologique. Paris : Unesco, 1975, 39 p.
- LAMBERTON (D.M.). - Economics of information and policy. National policy for economic information. In : International social science journal, vol. XXVII, n° 3, 1976, p. 449-463.
- LANCASTER (F.W.). - Guidelines for the evaluation of information systems and services. Paris : Unesco, 1978, 169 p.
- LANCASTER (F.W.). - Information retrieval systems : characteristics, testing and evaluation. - New York : J. Wiley and sons, 1979, 381 p
- LANCASTER (F.W.). - Principes directeurs pour l'évaluation de cours, stages et séminaires de formation dans le domaine de l'information et de la documentation scientifique et technique. Paris : Unesco, 1975, 65 p. + annexes.
- LINE (MB). - Disponibilité universelle des publications. In : Bulletin de l'Unesco à l'intention des bibliothèques, vol. XXXI, n° 3, 1977, p. 161-172.
- LINE (MB) et al. National Interlending systems : a comprehensive study of existing systems and possible models. Paris : Unesco, 1978. 280 p.
- MEYRIAT (J.). - La coopération internationale et régionale en matière de documentation pour les sciences sociales. In : Revue de l'Unesco pour la science de l'information, la bibliothéconomie et l'archivistique, vol. II, n° 4, 1980, p. 246-253.
- NDIAYE (G.O.). - RESADOC. Vers la réalisation du premier système international africain d'information documentaire régionale. In : Documentaliste, vol. 17, n° 2, 1980, p. 54-58.
- NEWMAN (G.). - An institutional perspective on information. In : International social science journal, vol. XXVIII, n° 3, 1976, p. 465-492.

OLIER (J. H. d'). - La planification des infrastructures nationales de documentation, de bibliothèques et d'archives. Esquisse d'une politique générale. Paris: Unesco, 1974, 328 p. (Documentation, bibliothèques et archives : études et recherches 4).

OLIER (J H d'). - Le Rôle d'une bibliothèque de prêt.
In : Documentaliste, vol. 17, n° 2, 1980, p. 59-62

PAGE (J.), SZENTIVANYI (T.). - Information systems and networks for technology transfer. Paris : Unesco, 1978. 311 p.

PENNA (C.V.). - La planification des services de bibliothèque et de documentation. Paris :Unesco, 1971. 178 p. - (Manuels de l'Unesco à l'intention des bibliothèques, 17).

PERICAO (M. do R.). - L'information au Portugal et le système national d'information. Mémoire de DESS en information scientifique, technique et économique. Lyon : Université Cl. Bernard 1980, 140 p.

POBUKOVSKY . Le réseau documentaire intégré de l'Unesco : le système Unesco CDS/ISIS. In : Revue de l'Unesco pour la science de l'information, la bibliothéconomie et l'archivistique, vol. II, n° 3 1980, p. 210-220.

POLINIÈRE (J.P.). - Utilisation et amélioration des systèmes nationaux d'information dans l'intérêt du développement. Quelques indications pratiques pour la définition des politiques à suivre (projet.) Paris : Unesco. 1974. 36 p.

PULIDO (C.). - Portuguese scientific and technical information science. Present status and future prospects. In : Information services : their organization, control and use / technical information panel sepcialists' meeting. 5-6.11.1980, Lisbon, Paris : AGARD, 1980 p. 2-1 à 2-5.

ROBERTS (S.), BRITAIN (M.). - L'offre et la demande de documentation et de données au Royaume-Uni. In : Revue internationale des sciences sociales, vol. XXXIII, n° 1, 1981, p. 55-75.

ROBREDO (J.). - Problèmes que posent l'implantation et le fonctionnement de réseaux d'information dans les pays en développement. In : Bulletin de l'Unesco à l'intention des bibliothèques, VOL. XXX, n° 5, 1976, p. 279-282 & 297.

ROWLEY (J.E.), TURNER (C.M.D.). - The Dissemination of information. London : A. Deutsch / A Grafton Book, 1978, 353 p.

ROZSA (G.). - La coopération internationale et les tendances du transfert de l'information en sciences sociales. In : Revue de l'Unesco pour la science de l'information, la bibliothéconomie et l'archivistique, vol. II, n° 4, 1980, p. 254-260.

SAMUELSON (K.). - Worldwide networks for information communications and computers. In : Perspectives in information science. Leyden : A. Debons and W.J. Cameron, 1975, p. 349-363

SCOTT (W.). - Un service de surveillance continue du développement. In : Revue internationale des sciences sociales, vol. XXXIII, n° 1, 1981, p. 92-101.

TELL (B.). - La Coopération régionale en matière d'information. In : Bulletin de L'Unesco à l'intention des bibliothèques, vol. XXX, n° 3, 1976, p. 147-159.

TELL (B.). - Estudio de las Interrelaciones existentes en un sistema nacional de información. Venezuela · Paris : Unesco, 1979 61 p.

TELL (B.). - Plan for a yugoslav scientific technical network. Paris : Unesco, 1972, 42 p.

UNESCO / INTERNATIONAL COMMITTEE FOR SOCIAL SCIENCE INFORMATION AND DOCUMENTATION. Ad hoc committee on social science information. Paris, 14-18 novembre 1977. Background paper on institutional aspects and the organization of social science information and documentation activities. Paris : Unesco, 1977, 17 p.

UNESCO/PGI. Consultation sur la coordination du développement de systèmes nationaux d'information dans la région des Caraïbes. Kingston (Jamaïque). 19-23 mai 1980. Rapport final et recommandations. Paris : Unesco, 1980, 32 p.

UNESCO. Meeting of experts on a regional network for scientific and technological information in East and South-East Asia. Bangkok (Thailand) 22-26 septembre 1980. Final report. Paris : Unesco, 1980, 42 p.

UNESCO. Report of ad hoc working group of directors and specialists of the international network of documentation centres on communication research and policies. Unesco Headquarters, Paris : Unesco 1976, 10 p.

UNESCO. UNISIST Guide to standard for information handling. Paris : Unesco, 1980, 304 p.

UNISIST. Conference intergouvernementale sur l'information scientifique et technique au service du développement. UNISIST II. Paris, 28 mai-1er juin 1979. Document de travail principal. Paris; Unesco, 1979. 113 p. + annexes

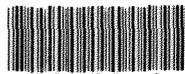
UNISIST. Study report on the feasibility of a world science information system. Paris : Unesco, 1971, 161 p.

UNITED NATIONS RESEARCH INSTITUTE FOR SOCIAL DEVELOPMENT / UNIVERSITY OF LUND, DEPT. OF SOCIAL AND ECONOMIC GEOGRAPHY. Information systems for regional development. A seminar. General Papers / ed. by Thorsten Hägerstrand and A. Kuklinski. Lund : University of Lund, 1971, 276 p.

VINOGRADOV (V.), et ali. - Vers un système international d'information. In : Revue internationale des sciences sociales, vol. XXXIII n° 1, 1981, p. 10-53.

WAGNER (M.). - Les bibliothèques et l'utilisation des ordinateurs ou bibliothèque et informatique : rapport introductif. Montpellier : Cercle d'études des bibliothèques d'Aquitaine-Languedoc, 1968, 13 p.





352962A